

ÉCRIRE POUR LES DROITS 2016

**DOSSIER POUR L'ÉDUCATION
AUX DROITS HUMAINS**



**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL



À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de sept millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Le travail d'Amnesty International vise à protéger les personnes et à leur permettre d'avoir prise sur leur propre vie : nous œuvrons pour l'abolition de la peine de mort, pour la protection des droits sexuels et reproductifs, contre les discriminations et pour la défense des droits des réfugiés et des migrants. Nous militons pour faire traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons tous ceux dont la liberté et la dignité sont menacées.

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2016 par Amnesty International.

Amnesty International Ltd
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW
Royaume-Uni

© Amnesty International

Index AI : ACT 30/4740/2016

Tous droits réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact.

Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation écrite préalable des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, contactez copyright@amnesty.org.

Photo de couverture : [FreeImages.com/MichaelLorenzo](https://www.freemages.com/MichaelLorenzo)

Toutes les photos contenues dans ce dossier ont été prises à l'occasion d'événements, d'ateliers, de campagnes et d'activités organisés par Amnesty International ou ont reçu l'autorisation nécessaire pour être utilisées.

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)

SOMMAIRE

- i. **À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL**
- 1. **INTRODUCTION**
- 3. **UTILISATION DU DOSSIER**
- 7. **ACTIVITÉ N° 1 : PERSONNES EN DANGER**
- 23. **ACTIVITÉ N° 2 : DROIT DE NE PAS ÊTRE SOUMIS À LA TORTURE**
- 30. **ACTIVITÉ N° 3 : METTRE EN IMAGE**
- 35. **ACTIVITÉ N° 4 : LETTRES DE SOUTIEN**
- 39. **ACTIVITÉ N° 5 : LE POUVOIR DES CHIFFRES**
- 45. **DOCUMENTS UTILES POUR TOUTES LES ACTIVITÉS**
 - 45. EXEMPLES D' ACTIONS RÉUSSIES
 - 48. ÉCRIRE DES LETTRES À DES HAUTS RESPONSABLES
 - 49. MODÈLES DE LETTRES AUX AUTORITÉS
 - 60. INFORMATIONS SUR LES CAS

REMERCIEMENTS

Amnesty International souhaite remercier les auteurs d'*Écrire pour les droits 2016 – Dossier pour l'éducation aux droits humains*. Ellie Keen, vos connaissances et votre engagement pour le changement sont une source d'inspiration pour la jeunesse actuelle.

Amnesty International exprime également toute sa gratitude pour les contributions de son personnel et de ses militants dans la création et la révision de ce dossier.

INTRODUCTION

Ce dossier contient cinq activités autour des droits humains, destinées aux jeunes. Elles peuvent être utilisées comme introduction aux droits fondamentaux, à la solidarité mondiale, au travail de campagne et de militantisme et au travail d'Amnesty International de manière plus large. Les activités proposent une vue d'ensemble de ces sujets et d'autres questions. Elles permettent de sensibiliser les jeunes aux préoccupations mondiales et de les impliquer dans des actions qui peuvent avoir un véritable impact sur la vie des gens.

Ces activités peuvent être menées à tout moment, mais leur efficacité sera plus importante avant ou durant la campagne *Écrire pour les droits*, qui se déroulera cette année aux alentours du 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme. En travaillant sur les cas d'*Écrire pour les droits* et en participant à la campagne, les jeunes auront conscience de faire partie d'un mouvement populaire mondial de grande envergure. Ils peuvent – et vous pouvez – apporter de réelles améliorations dans la vie des personnes citées dans les pages suivantes.

Cette année, les portraits des cas pris en charge ont été conçus par Ai Weiwei, militant et artiste chinois à la renommée internationale. Les activités et le travail d'Ai Weiwei traitent souvent de sujets sensibles que le gouvernement chinois préférerait ne pas voir évoqués.

En 2010, Ai Weiwei a été brièvement placé en détention et sauvagement battu par des membres des forces de sécurité, alors qu'il s'apprêtait à témoigner en faveur de Tan Zuoren lors du procès de celui-ci. Tan Zuoren, un militant environnemental avait, avec Ai Weiwei, recueilli les noms de milliers d'enfants morts durant le tremblement de terre au Sichuan en mai 2008.

Après avoir subi le harcèlement persistant des autorités, en 2011 Ai Weiwei a été placé en détention pendant 81 jours sans chef d'inculpation.

En tant qu'ancien prisonnier d'opinion, Ai Weiwei a un regard unique sur l'importance des droits humains pour tous. Ai Weiwei vit et travaille à Pékin.

**ÉCRIRE UNE LETTRE
CHANGER UNE VIE**



Ai Weiwei soutient *Écrire pour les droits* 2015.

© Amnesty International/Photo : Augusta Quiney

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Les cinq activités proposées ont été développées dans le cadre de la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*. Cette campagne est un marathon d'écriture de lettres qui a lieu chaque année et implique des millions de personnes à travers le monde. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants d'États croulent sous les lettres et des victimes de tortures, des prisonniers d'opinion, des personnes condamnées à mort ou dont les droits humains sont bafoués reçoivent des messages de solidarité de milliers de gens, venant des quatre coins du globe. Ces personnes savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu de véritables

résultats. Ces victimes d'atteintes à leurs droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers ceux qui leur ont écrit et font souvent état de la force qu'elles ressentent à l'idée que tant de gens se sentent concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont introduits pour remédier au problème. En page 45, vous pouvez en découvrir davantage sur les résultats des précédentes campagnes *Écrire pour les droits*.

En 2016, la campagne porte sur 11 cas, provenant de 11 pays différents. Tous apparaissent dans

cette publication. Chaque cas concerne une personne ou un groupe de personnes victime d'effroyables atteintes aux droits humains.

* * *

Nous espérons que ce dossier vous permettra de sensibiliser des jeunes à la question des droits humains dans le monde et de les encourager à rejoindre les centaines de milliers de personnes qui se battent pour le respect des droits humains d'Annie, Bayram, Giyas, Edward, Eren, Ilham, Ivo, Máxima, Shawkan, Zeynab et des peuples autochtones de la vallée de Peace River.

Vous pouvez faire changer les choses.

« Lorsque je reçois toutes ces lettres qui m'assurent que je ne suis pas seule, cela m'aide à me sentir bien. Je me dis, oui, c'est vrai, je ne suis effectivement pas seule. Ils me soutiennent vraiment. »

Yecenia Armenta Yecenia était l'une des personnes citées dans la campagne Écrire pour les droits de 2015.



Des lettres de solidarité d'*Écrire pour les droits* 2014 sont apportées aux habitants de Mkhondo Mpumalanga, en Afrique du Sud.

UTILISATION DU DOSSIER

PUBLIC VISÉ

Les activités ont été conçues pour des jeunes à partir de 13 ans. Elles peuvent être utilisées dans les écoles et avec des groupes de jeunes. La plupart peuvent être intégrées à une leçon en classe et les objectifs d'apprentissage concernent de nombreux sujets et disciplines. Ces activités ont été imaginées pour des groupes de 12 à 30 personnes mais peuvent être adaptées à des groupes de plus grosse ou plus petite taille.

© Jörn van Eck



Marathon des lettres 2015, Amsterdam, Pays-Bas.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Ces activités proposent une introduction aux droits humains pour les jeunes, sous une forme à la fois pressante et stimulante. Les droits humains ne sont pas présentés comme un idéal abstrait, mais comme de vraies questions affectant des personnes réelles. Les participantes et participants sont confrontés à des exemples de violations des droits humains, ils « rencontrent » les personnes qui souffrent, et on leur propose une manière d'avoir un impact, de changer les choses.

L'un des objectifs de ce dossier est de soutenir la campagne *Écrire pour les droits* et d'augmenter le nombre de personnes qui s'engagent et font pression pour améliorer la situation des victimes dont les cas ont été choisis. Les activités ont néanmoins été conçues pour développer des compétences et des savoir-faire qui vont au-delà du programme scolaire et représentent une partie importante du processus éducationnel dans son ensemble. Sont particulièrement visés les objectifs d'apprentissage suivants :

- ✓ promouvoir la compréhension des droits humains d'une manière qui permette de saisir immédiatement leur urgence et leur importance ;
- ✓ sensibiliser aux violations des droits humains dont sont victimes des personnes dans différents pays ;
- ✓ donner aux jeunes la capacité d'agir, non seulement pour les situations citées dans la campagne, mais également dans d'autres cas ;
- ✓ développer l'empathie et la solidarité envers des personnes d'autres cultures ou pays ;
- ✓ développer des compétences en lecture, en écriture et en communication à travers la discussion, l'analyse et l'écriture de lettres ;
- ✓ comprendre la nature du militantisme et sa force.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Les cinq activités portent sur les 11 cas sélectionnés par Amnesty International pour la campagne 2016. La première activité se sert de tous ces 11 cas tandis que les cinq autres portent sur un seul.

Chaque activité contient des points théoriques concernant les droits humains en général ou des droits humains particuliers et propose une forme de participation active à la campagne. Dans la plupart des cas, cette participation prend la forme d'écriture de lettres mais la dernière activité explore également d'autres formes de militantisme.

L'ACTIVITÉ N°1

présente les 11 cas et les individus concernés. Elle sert aussi d'introduction à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'ACTIVITÉ N°2

aborde le droit à ne pas subir de torture et consiste à écrire une lettre à un haut responsable. L'activité utilise le cas de Zeynab Jalalian, une femme kurde qui a été torturée et détenue arbitrairement par les autorités iraniennes.

L'ACTIVITÉ N°3

aborde le cas d'un photjournaliste égyptien, connu sous le nom de Shawkan, qui a été arrêté et torturé pour avoir rendu compte d'un massacre commis par les forces de sécurité. Les participants et participantes composent leurs propres photographies pour montrer leur solidarité à Shawkan.

L'ACTIVITÉ N°4

consiste à répondre à une chanson écrite par Máxima Acuña, une paysanne péruvienne. Máxima a été harcelée et menacée d'expulsion ; les participants et participantes écrivent une lettre de solidarité pour la lui envoyer.

L'ACTIVITÉ N°5

demande aux participants et participantes de préparer une campagne de sensibilisation. L'activité utilise le cas d'Ilham Tohti, un universitaire chinois qui a été arbitrairement arrêté et a subi des tortures.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE

La plupart des informations nécessaires sont disponibles dans les documents de référence placés après chaque activité. Certains documents utiles se trouvent néanmoins à la fin de ce dossier :

- + commentaires de personnes citées dans les précédentes campagnes (page 47) – ils peuvent s'avérer utiles si certains ou certaines doutent de l'impact que peuvent avoir leurs lettres ;
- + courte sélection des bons résultats obtenus lors des campagnes précédentes (pages 45-46) – elles seront également utiles pour illustrer l'importance et l'impact potentiel de l'engagement des participantes et participants ;
- + modèles de lettres à des hauts responsables (pages 49-59) et courte explication destinée aux participants et participantes pour l'écriture de leur lettre ;
- + tableaux contenant des détails sur chaque cas, dont les droits clés, des idées pour d'autres actions et les adresses pour l'envoi des lettres (pages 60-70).



ACTIVITÉ 2



ACTIVITÉ 3



ACTIVITÉ 4



ACTIVITÉ 5

(de gauche à droite et de haut en bas) Zeynab Jalalian, Iran (© DR) ; Shawkan, Égypte (© DR) ; Máxima Acuña, Pérou (© Raúl García Pereira/Amnesty International) ; Ilham Tohti, Chine (© DR).

LA CONDUITE DES ACTIVITÉS

Chacune des activités peut être autonome et conduite de manière indépendante, sans autre activité. Néanmoins, si vous pouvez conduire au moins deux activités (et davantage dans l'idéal), cela permettrait aux participants et participantes d'approfondir les questions abordées et de travailler sur différentes manières de soutenir ces personnes.

La plupart des activités sont suffisamment courtes pour être menées pendant une séquence de cours, mais il est possible d'adapter les discussions ou de les élargir, ou d'introduire du matériel supplémentaire, si vous disposez de suffisamment de temps. Dans la mesure du possible, la majorité des activités seront plus efficaces si davantage de temps leur est consacré. Elles peuvent souvent être réalisées sur deux séances ou plus.

Un bilan à l'issue de chaque activité serait utile. Cela donnerait aux participants et participantes la possibilité de réfléchir sur ce qu'ils ont appris, de faire part de leurs questions ou préoccupations, et éventuellement de discuter des activités de suivi qu'ils aimeraient mener collectivement. Quelques activités de suivi sont proposées à la fin de chaque activité. Il pourrait être opportun de mener ces activités de manière séparée.

MÉTHODOLOGIE

Toutes les activités reposent sur des méthodes d'apprentissage participatives : les participants et participantes ne reçoivent pas simplement des informations, ils explorent, discutent, analysent et s'interrogent sur des sujets liés aux cas abordés. Cette méthodologie est particulièrement importante en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage plus larges :

- ✓ elle garantit que les participants et participantes développent des savoir-faire et des compétences clés ;
- ✓ elle leur donne la possibilité de se forger leur propre opinion, de se poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;
- ✓ elle leur permet d'être acteurs de leur apprentissage et adapte les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;
- ✓ elle leur laisse suffisamment d'espace pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.

Si vous n'êtes pas habitué-e aux méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le Manuel d'animation d'Amnesty International. Vous le trouverez au lien suivant : <https://www.amnesty.org/en/documents/ACT35/020/2011/fr/>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CAMPAGNE

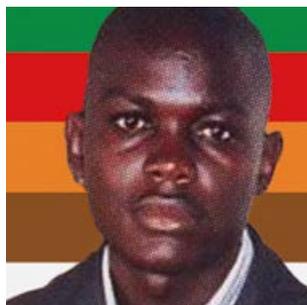
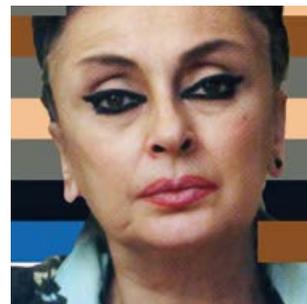
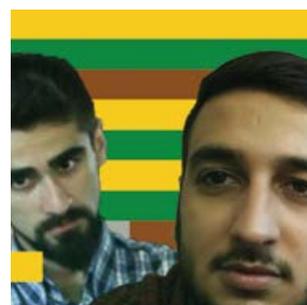
Les présentations des cas mentionnés dans l'**activité n° 1** sont de courts résumés. Il se peut que vous souhaitiez plus d'informations sur les personnes présentées ou que les participants et participantes demandent des précisions. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet de la campagne : <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>. Ce site Internet contient des vidéos, des pétitions en ligne et bien d'autres choses encore.

Si vous avez des questions concernant la campagne ou les personnes en danger, ou si vous désirez vous engager d'une autre manière, les liens suivants pourront vous être utiles.

- + Découvrez les actions d'Amnesty International dans votre pays et contactez l'antenne locale : <https://www.amnesty.org/fr/countries/>

Vous pourrez être mis-e en relation avec les personnes et les militants qui travaillent sur place, et recevrez conseils, informations, matériel, etc.

- + En cas de question relative à l'un des cas cités dans la campagne de cette année, vous pouvez écrire à l'Équipe chargée des personnes en danger : individuals@amnesty.org.



(de gauche à droite et de haut en bas) Annie, Malawi, extrait de la campagne en faveur des personnes atteintes d'albinisme (©LAWILINK/Amnesty International); Bayram et Giyas, Azerbaïdjan (©SANCAQ Production/©DR); Edward Snowden, États-Unis (©Rudi Netto); Eren Keskin, Turquie (©Amnesty International); Fomusoh Ivo Feh, Cameroun (©DR); Johan Teterissa, Indonésie (©Al-Jazeera/Amnesty International); Peuples autochtones de la vallée de Peace River, Canada (©Amnesty International).

ACTIVITÉ N°1 :**PERSONNES
EN DANGER****CONCEPTS CLÉS :**

défenseurs des droits humains • DUDH • solidarité et militantisme • torture • liberté d'expression • procès équitables • droits environnemental

Marathon des lettres 2015, Amsterdam, Pays-Bas.

PROPOS DE CETTE SESSION

Les participants et participantes découvrent certains des cas de la campagne *Écrire pour les droits*. Ils « rencontrent » ces personnes et relient les droits bafoués à ceux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

TEMPS NÉCESSAIRE

45 à 60 minutes.

OBJECTIFS

- ✓ Présenter la campagne *Écrire pour les droits* et familiariser les participants et participantes avec certains des cas.
- ✓ Découvrir les droits figurant dans la DUDH.
- ✓ Pratiquer l'écriture de lettres et agir pour les droits humains.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- + Vous devrez sélectionner certaines fiches des pages 10-20, en fonction de la taille du groupe. Vous n'aurez peut-être pas besoin de toutes les fiches. Si vous avez l'intention de mener d'autres activités avec le groupe, vous pouvez écarter les cas de Shawkan, Ilham, Edward, Zeynab et Máxima, dans la mesure où ils sont abordés séparément dans d'autres activités.
- + Vous trouverez des modèles de lettres aux pages 49-59.
- + **Facultatif** : copies (simplifiées) de la DUDH en page 22.

01 :

PERSONNES
EN DANGER**TÂCHE N°1 :****PRÉSENTATION DES CAS**

- 1 Expliquez que cette activité va présenter une sélection de personnes bien réelles vivant dans différents pays.
- 2 Divisez les participants et participantes en groupes de quatre personnes et distribuez à chaque groupe l'une des fiches des pages 10-20.
- 3 Demandez aux groupes de discuter de la personne (ou des personnes) figurant sur leur fiche, pendant environ 15 minutes.
 - Ils doivent établir une liste de ce qui leur semble mal ou injuste dans la manière dont cette personne est traitée.
 - Ils se préparent également à présenter la personne au reste du groupe.
- 4 Après 15 minutes, rassemblez les participants et participantes et lancez les présentations. Chaque groupe présente son cas aux autres, ainsi que la liste des injustices qu'il a relevées.

TÂCHE N°2 :**RELIER LES DROITS**

- 5 En petits groupes ou avec le groupe au complet, demandez aux participants et participantes de repérer tous les droits qui ont été bafoués dans les cas présentés.
- 6 Ils doivent ensuite essayer de relier les injustices relevées avec les droits figurant dans la DUDH. Il est possible d'utiliser le tableau qui se trouve à la page 22 pour aider à repérer les droits.

Remarque : les catégories listées à droite du tableau apparaissent seulement pour plus de facilité, elles permettent de séparer un long document et d'aider les jeunes à mieux appréhender l'éventail des différents droits. Ces catégories ne sont pas précises et beaucoup se recoupent.
- 7 Si les participants et participantes ont peu de connaissances sur les droits humains, montrez-leur cette courte vidéo sur la DUDH disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Pby1KngOhBY> ou proposez-leur certaines des informations complémentaires qui se trouvent en page 21.

01 :

PERSONNES
EN DANGER

TÂCHE N° 3 :

ÉCRITURE DE LETTRES

8 Expliquez que toutes les personnes sur les fiches font partie de la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*. Présentez la campagne aux participantes et participants et expliquez qu'Amnesty appelle à adresser des lettres aux personnes victimes de violations des droits humains et aux autorités responsables de ces violations. Une vue d'ensemble de la campagne est disponible en page 2.

9 Précisez aux participants et participantes que chaque lettre sera envoyée à de hauts responsables. Demandez-leur ensuite de choisir l'une des fiches et remettez-leur une photocopie du modèle de lettre correspondant à ce cas. Les modèles de lettres se trouvent en pages 49-59.

Vous pouvez aussi proposer à tout le groupe de choisir une seule fiche. Cela facilitera votre travail quand il s'agira de les poster !

10 Donnez à chaque participant une feuille de papier et laissez-leur un certain temps pour écrire leur lettre. Si certains veulent ensuite partager le contenu de leur lettre, laissez-leur la possibilité de le faire.

11 Faites un retour sur l'activité en demandant aux participants et participantes de décrire en quelques mots ce qu'ils ressentent à la fin de cette activité. Faites en sorte que chacun apporte une contribution.

ACTIVITÉS DE SUIVI

Reportez-vous aux tableaux de la page 60 et des pages suivantes. La dernière partie de chaque tableau propose des suggestions de campagne concernant les cas présentés dans cette activité.

- Demandez aux participants et participantes de choisir ensemble un cas sur lequel ils pourront continuer de travailler en groupe. Prévoyez du temps pour programmer une action du suivi : vous pouvez proposer l'une des suggestions du tableau ou leur demander de réfléchir à des idées d'actions.
- Vous pouvez également mener l'activité n° 5 qui se trouve en page 39, pour découvrir les possibilités de campagnes locales de soutien à Ilham Tohti (cette activité peut être adaptée pour d'autres cas).

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE :

PERSONNES EN DANGER



Artiste : © AI Weiwei / Photo : © LAWLINK/Amnesty International

Annie a 10 ans et veut être infirmière quand elle sera grande. Elle est comme tous les enfants du Malawi, sauf que sa vie est menacée par des personnes qui cherchent à la traquer pour vendre les parties de son corps.

Pourquoi commettre un tel acte ? Parce qu'Annie est atteinte d'albinisme depuis sa naissance, une maladie qui empêche son corps de produire suffisamment de couleur pour protéger sa peau du soleil. Certains croient que si Annie est atteinte d'albinisme, c'est qu'elle n'est pas humaine. Ils pensent

que son corps a des pouvoirs magiques et l'insultent en l'appelant « fantôme » ou encore « argent ». Ils veulent voler puis vendre ses cheveux ou ses os.

On estime que près de 10 000 personnes souffrent de la même maladie qu'Annie au Malawi et elles sont toutes en danger. Ces deux dernières années, les agressions à leur encontre ont augmenté. L'année dernière, on a signalé 45 cas de meurtre ou d'enlèvement, ou de tentative de meurtre ou d'enlèvement.

Les personnes comme Annie ne sont nulle part en sécurité. Ce ne sont pas simplement les criminels qui tentent de les enlever, mais aussi des membres de leur famille. Ils pensent que les personnes atteintes d'albinisme sont des objets précieux qui peuvent être volés et vendus. Annie et les personnes comme elle ont besoin d'être totalement protégées par la loi.

01 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

Artiste : © Ai Weiwei / Photo Giyas : © SANCAQ Production / Photo : © Bayram Mammadov

Bayram et Giyas sont incarcérés dans l'attente de leur procès. Ils ont été sévèrement battus et forcés à signer des « aveux » pour quelque chose qu'ils disent ne pas avoir commis. S'ils sont déclarés coupables, ils pourraient devoir passer 12 ans derrière les barreaux.

Ces deux jeunes gens sont étudiants. Ils voulaient protester contre le gouvernement, qui est devenu de plus en plus strict et autoritaire. Ils ont peint un graffiti exprimant leur colère sur une statue, l'ont pris en photo et l'ont publié sur Facebook.

Le problème est que la statue représentait l'ancien président du pays et que c'est son fils qui occupe aujourd'hui cette fonction. Ils ont

peint le graffiti sur la statue un 9 mai, c'est à dire la veille de l'anniversaire de l'ancien président, que le pays est censé célébrer. De plus, le message de Bayram et Giyas détournait le slogan officiel d'anniversaire. Au lieu de « Joyeuse journée de la fleur », les jeunes gens avaient écrit sur la statue « Joyeuse journée de l'esclavage ».

Bayram et Giyas ont été arrêtés quelques heures après avoir publié la photo sur Facebook et accusés de possession de stupéfiants. Selon eux, les policiers ont caché sur eux de l'héroïne. Lors de l'interrogatoire officiel, personne ne leur a rien demandé sur la drogue : ils n'ont été interrogés qu'au sujet du graffiti. C'est cela qui importait aux autorités.

« Ils ont enlevé mon pantalon et m'ont menacé de me violer avec un bâton... J'ai dû faire des "aveux" et signer une déclaration qu'ils avaient rédigée. »

Bayram

EDWARD SNOWDEN



Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Rudi Netto

Cela fait plus de trois ans qu'Edward est en exil en Russie. Il ne peut pas rentrer chez lui. Il ne peut pas rendre visite à sa famille et ses amis. Il doit rester caché, il ne peut même pas se rendre dans les pays qui lui ont offert l'asile. Le gouvernement des États-Unis a confisqué le passeport d'Edward et a fait pression sur les autres pays pour lui interdire l'accès à leur espace aérien. La vie d'Edward est en suspens, sans passeport et sans statut juridique, de peur que son lieu d'habitation soit révélé.

Pourtant, il y a trois ans, Edward a rendu un énorme service public. C'est pour cela qu'il est puni. Il a révélé au monde entier que des gouvernements

recueillent et espionnent les communications privées de millions de personnes, y compris leurs courriels personnels, la localisation de leur téléphone, leur historique Internet et beaucoup, beaucoup d'autres choses. Quasiment tout ce que nous faisons en ligne peut être vu (et utilisé) par ceux qui ont le pouvoir. C'est un pouvoir terrible que les gouvernements ont sur les citoyens ordinaires.

Grâce au courage d'Edward, le monde a changé. Edward a déclenché un débat mondial qui a permis des modifications des législations afin de mieux protéger notre vie privée. Pour la première fois en 40 ans, les États-Unis ont adopté des lois pour contrôler la surveillance

exercée par le gouvernement. Les grandes entreprises technologiques telles qu'Apple et WhatsApp s'efforcent à présent de protéger davantage nos informations personnelles.

Néanmoins, s'il retournait aux États-Unis, Edward est presque sûr d'être inculpé d'espionnage. Il encourt jusqu'à 30 ans d'emprisonnement.

« Le droit à la vie privée, c'est le droit d'avoir un esprit libre... Sans vie privée, vous n'avez plus rien pour vous. »

Edward

01 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Amnesty International

Le gouvernement n'aime pas le fait qu'Eren défende la minorité kurde de Turquie. Eren a été traduite en justice plus de 100 fois, inculpée d'insulte à l'État turc et au président. Elle a passé six mois en prison uniquement pour avoir utilisé le mot « Kurdistan » dans un article.

Eren est une défenseure des droits humains courageuse, en particulier pour ceux de la minorité kurde de Turquie. Elle a défendu les autres mais elle a elle-même été physiquement agressée et a même reçu des menaces de mort. Maintenant elle risque d'être à nouveau emprisonnée, pour quelque chose qu'elle a dit dans un discours il y a 11 ans.

Dans ce discours, Eren a accusé l'État d'avoir « massacré » Uğur Kaymaz, un enfant de 12 ans. Pour Eren Keskin, le meurtre de ce jeune garçon, commis en 2004 par l'armée, représente l'une des nombreuses affaires qui entachent l'histoire de la Turquie ; une affaire, dit-elle, pour laquelle les autorités doivent rendre des comptes.

Le seul crime d'Eren Keskin a été de dénoncer haut et fort l'injustice. Aujourd'hui, le temps est compté pour elle : elle pourrait être emprisonnée à tout moment.

« L'État est capable de massacrer un enfant de 12 ans. C'est dans cette brutalité qu'opère l'État. La Turquie doit être tenue pour responsable. L'histoire de la Turquie est une histoire sale. »

Eren

FOMUSOH IVO FEH



Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Fomusoh Ivo Feh

Fomusoh Ivo Feh était sur le point d'entrer à l'université quand un SMS a bouleversé le cours de sa vie. Maintenant il doit comparaitre devant un tribunal militaire et risque 20 ans de prison.

Le « crime » d'Ivo est d'avoir transféré un texto qu'un ami lui avait envoyé. Le message plaisantait sur les difficultés de trouver un bon travail ou d'entrer à l'université. Dans ce texte, l'ami en question suggérait qu'il était plus facile d'entrer à Boko Haram, un groupe armé.

Ivo a été arrêté à cause de ce texto. Il l'a transféré à un ami, qui l'a transféré à un autre ami dans un lycée et un enseignant l'a vu. Ivo, son ami et le lycéen ont été arrêtés entre septembre et décembre 2014. Ivo avait 25 ans au moment des faits.

Quand il a d'abord été emmené en prison, ses jambes étaient entravées au niveau des chevilles. Il n'a pu contacter personne pendant le premier mois et même sa famille ne savait pas où il était.

01 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Ilham Tohti

Ilham Tohti est un professeur d'université respecté, connu pour ses opinions modérées au sujet des minorités ethniques en Chine. En janvier 2014, la police est venue le chercher à son domicile, à Pékin.

Pendant cinq mois, sa famille et ses amis n'ont pas su où il se trouvait. Il a été privé de nourriture pendant 10 jours et ses pieds ont été entravés pendant 20 jours. En septembre 2014, il a été condamné à la prison à vie. Il s'apprête à passer le reste de sa vie derrière les barreaux.

Ilham a été accusé d'incitation à la haine ethnique mais en réalité c'est

un opposant farouche de la violence et cela fait des années qu'il travaille pour construire des ponts et encourager la coopération. Le problème est qu'il a critiqué l'État chinois, en particulier en ce qui concerne la communauté ouïghoure, un groupe ethnique victime de discriminations généralisées. Ilham est lui-même ouïghour.

Ilham a écrit sur certaines des violations cruelles que subit sa communauté, et il en a parlé. Il a fait la même chose pour certaines des violations dont sont victimes les Hans. Et aujourd'hui il est puni – juste pour avoir écrit et parlé.

« Le chemin que j'ai suivi tout au long est honorable et pacifique. Je ne m'en suis remis qu'à un stylo et du papier. »

Ilham

JOHAN TETERISSA



Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Al-Jazeera/Amnesty International

Johan est un maître d'école féru de droits humains. Mais aujourd'hui il n'enseigne plus : il est en prison où il purge une peine de 15 ans. Son crime ? Il a agité un drapeau interdit par le gouvernement.

En juin 2007, Johan a été arrêté parce qu'il avait pris la tête d'un groupe de personnes lors d'une manifestation pacifique devant le président indonésien. Le groupe a exécuté une danse guerrière traditionnelle, avant de déployer un drapeau « arc-en-ciel », symbole historique de l'indépendance pour le peuple de la province des Moluques, dans l'est de l'Indonésie.

La police a immédiatement repoussé Johan Teterissa et ses compagnons, en les frappant. Ils ont été conduits dans plusieurs postes de police, et, à un moment, des policiers les ont forcés à ramper sur de l'asphalte chaud et fouettés avec des câbles électriques. Ils leur ont asséné des coups de crosse de fusil sur les oreilles jusqu'à ce qu'ils saignent, avant de les précipiter dans la mer.

Johan a continué à être torturé pendant l'interrogatoire officiel. Il a eu un procès inique puis a initialement été condamné à la prison à perpétuité. Plus tard, à l'issue du procès en appel,

sa peine a été réduite à 15 ans. Il est toujours emprisonné, à des milliers de kilomètres de sa famille et de ses amis.

« Ce que nous avons fait était pacifique mais ils m'ont traité comme si j'étais un meurtrier. »

Johan

01 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

Artiste : © Ai Weiwei / Photo : Raúl García Pereira/Amnesty International

Máxima ne lâchera pas. Elle est une paysanne du nord du Pérou. Elle a dû faire face à de violents actes de harcèlement et d'intimidation menés par la police locale, car elle a refusé de quitter les terres où elle vit avec sa famille. Elle pense que ces agissements sont destinés à la chasser de chez elle. Mais elle n'ira nulle part.

Máxima mène un combat juridique contre une compagnie minière pour l'or et le cuivre, qui porte sur l'appartenance de la terre où elle vit et cultive. La police a attaqué sa famille, et a frappé Máxima et ses enfants. Ils

ont endommagé sa maison et démoli l'extension qu'elle était en train de construire. Une fois, des agents de sécurité de la mine ont même détruit ses récoltes, son moyen de subsistance.

Pour Máxima, il s'agit d'une campagne d'intimidation pour rendre sa vie si difficile qu'elle quitte sa terre. Mais elle est résolue à se battre, et à rester. Son courage lui a valu de recevoir en 2016 le prix Goldman, le prix le plus prestigieux dans le domaine de l'environnement.

« Je n'ai jamais eu la chance d'aller à l'école, je n'ai jamais eu la chance d'apprendre ne serait-ce qu'une lettre, mais je sais comment résister et me battre. C'est pour cela que les compagnies minières ne me vaincront jamais. »

Máxima

La vallée de PEACE RIVER



Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Amnesty International

Cela fait plus de 100 ans que l'arrière-arrière-grand-père d'Helen Knott a signé un traité avec le gouvernement canadien pour protéger le mode de vie de son peuple. Au lieu d'honorer ses engagements, le gouvernement a autorisé la construction d'un immense barrage hydroélectrique qui menace les cultures et le mode de vie de la population de la vallée de Peace River, en Colombie-Britannique.

Les peuples autochtones dans cette région ont déjà perdu une grande partie de leurs terres en raison d'activités liées à l'extraction du pétrole et du gaz. Si le barrage du site C est construit, ils perdront alors l'un des derniers secteurs

où ils peuvent encore chasser, pêcher et mener des cérémonies sacrées.

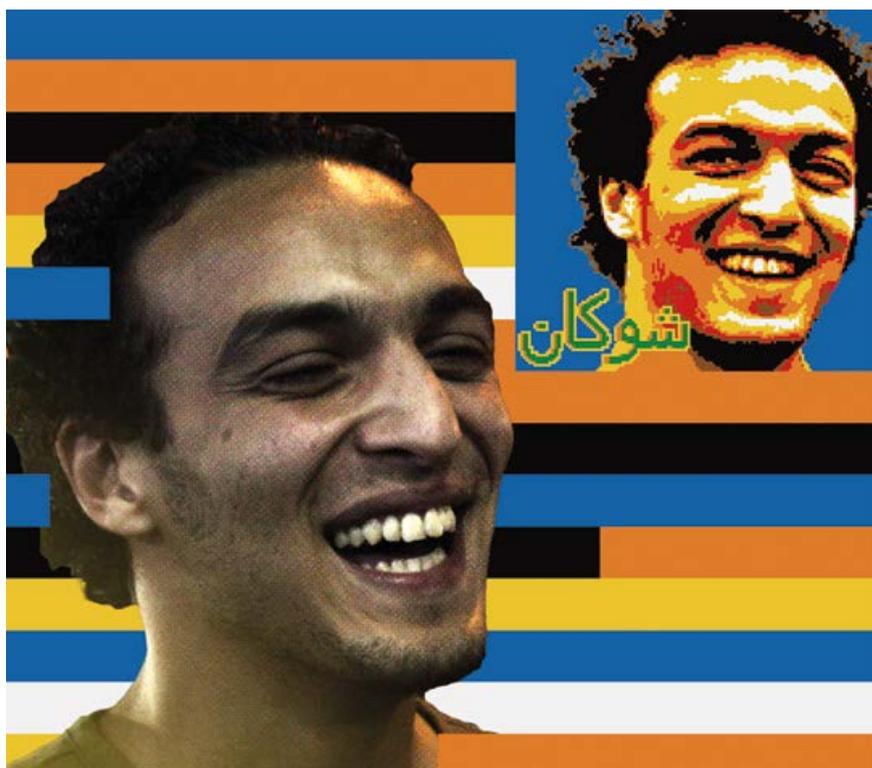
Le gouvernement a approuvé le projet de construction du barrage, tout en ayant admis qu'il causera des dommages permanents pour les peuples de cette région.

Les peuples de la vallée ont aujourd'hui saisi la justice. Ils demandent que le gouvernement canadien respecte le traité signé il y a plus de 100 ans et interrompe la construction du barrage du site C. Alors que la justice n'a pas encore rendu de décision, l'entreprise hydroélectrique a déjà commencé à raser la vallée.

« C'est chez moi, ici. C'est là que je veux élever mes enfants et mes petits-enfants... Qu'est-ce qu'il nous restera ? »

Helen Knott, défenseure des droits des peuples autochtones

01 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Mahmoud Abou Zeid

Mahmoud Abu Zeid, plus connu sous le nom de Shawkan, faisait simplement son travail. Ce photojournaliste couvrait un sit-in le 14 août 2013, au Caire, quand les forces de sécurité ont fait irruption.

Elles ont violemment dispersé les nombreux militants pacifiques réunis, à l'aide de gaz lacrymogène, de fusils à pompe et de tirs à balles réelles. Plus de 1 000 personnes ont été tuées ce jour-là et selon Shawkan « on se serait dit en pleine guerre ».

Shawkan s'est servi de son appareil pour prendre en photo les actions de

la police. Quand celle-ci a découvert qu'il était journaliste, elle l'a arrêté. Shawkan a eu les mains liées avec des câbles en plastique qui lui ont coupé et ensanglanté les poignets. Il a reçu des coups de poing et a été fouetté avec une ceinture. À un moment, il a été frappé au niveau des yeux par la boucle en métal d'une ceinture.

Shawkan est actuellement incarcéré dans la tristement célèbre prison de Tora, au Caire, et ne reçoit pas les soins médicaux dont il a besoin, alors qu'il souffre d'une hépatite C. Cela fait trois ans maintenant, juste parce qu'il prenait des photos.

« Prendre des photos, ce n'est pas un crime. »

Shawkan

ZEYNAB JALALIAN



Artiste : © Ai Weiwei / Photo : © Zeynab Jalalian

Zeynab purge une peine de réclusion à perpétuité et est en train de perdre la vue parce que les autorités ne veulent pas lui fournir le traitement dont elle a besoin.

Zeynab a été mise en détention à l'isolement pendant huit mois. Là, elle a reçu des coups de fouet sur la plante des pieds, des coups de poing dans le ventre et a été menacée de viol. On lui a cogné la tête contre un mur, si fort qu'à un moment son crâne s'est fracturé, provoquant une hémorragie interne au niveau du cerveau.

Le procès de Zeynab n'a duré que quelques minutes. Elle n'a pas pu parler à son avocat et le tribunal a

utilisé les « aveux » extorqués après des mois de tortures. Elle a été condamnée à mort et lorsqu'elle a demandé au juge si elle pouvait dire au revoir à sa mère, « il m'a dit de "la fermer" ».

Zeynab a 34 ans. Pendant des années, elle a travaillé comme militante politique pour aider à renforcer la capacité d'agir de la minorité kurde en Iran, en particulier celle des femmes. Les autorités l'ont incarcérée en raison de ses liens supposés avec la branche militaire d'un groupe d'opposition kurde. Mais ils n'ont avancé aucune preuve.

Aujourd'hui, c'est Zeynab qui a besoin d'aide. Même si sa peine de mort a été

commuée en prison à perpétuité, elle risque de passer sa vie derrière les barreaux pour un crime qu'elle n'a pas commis.

« Comme je ne peux pas me défendre moi-même, je demande à tous les défenseurs et les militants des droits humains/des droits des femmes de mener campagne en ma faveur et de me soutenir. J'ai besoin de votre aide. »

Zeynab

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une *déclaration*. Une déclaration d'intention où tous les gouvernements du monde s'engagent à respecter certaines normes de base dans leur manière de traiter les êtres humains. Depuis l'adoption de la DUDH, nombre de lois et d'accords contraignants ont été rédigés sur la base de ses principes. Grâce à ces lois et à ces accords, des organisations telles qu'Amnesty International peuvent enjoindre les gouvernements à abandonner le type de comportements et de traitements subis par les personnes citées dans la campagne : les droits humains font partie du droit international.

Les droits humains protègent les individus et engendrent des obligations pour les gouvernements et les fonctionnaires de l'État. Ils peuvent être considérés comme des lois s'appliquant aux gouvernements. Les droits humains ont été établis pour garantir que tout être humain soit traité dans le respect de son humanité et de sa dignité, quels que soient son genre ou son genre revendiqué, sa nationalité, son identité ethnique ou ses convictions religieuses, qu'il soit riche ou pauvre, jeune ou vieux, bien portant ou handicapé, quels que soient ses croyances, son niveau de qualification ou de compétence. Nul ne doit voir sa dignité mise à mal et nul ne doit subir de préjudices. Nul ne devrait être traité comme s'il était moins humain qu'une autre personne.

La DUDH est une déclaration d'intention où tous les gouvernements du monde s'engagent à respecter certaines normes de base dans leur manière de traiter les êtres humains.

RÉSUMÉ NON OFFICIEL DES ARTICLES DE LA DUDH^[1]

1.	Liberté et égalité en dignité et en droits
2.	Non-discrimination
3.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
4.	Droit de ne pas être réduit en esclavage
5.	Droit de ne pas être soumis à la torture
6.	Protection par la loi
7.	Égalité devant la loi
8.	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
9.	Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires
10.	Droit à un procès équitable
11.	Présomption d'innocence
12.	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
13.	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
14.	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
15.	Droit à une nationalité
16.	Droit de se marier et de fonder une famille
17.	Droit à la propriété
18.	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
19.	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
20.	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
21.	Droit de participer au gouvernement du pays
22.	Droit à la sécurité sociale
23.	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
24.	Droit au repos et aux loisirs
25.	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
26.	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit
27.	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
28.	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
29.	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
30.	Ne priver personne de l'un de ces droits !

**DROITS ET LIBERTÉS CIVILS**

Droits et libertés civils.

Droit à la vie, à ne pas subir de torture ni être réduit en esclavage, liberté d'expression et de religion, droit à la non-discrimination.

**DROITS JURIDIQUES**

Droit à la présomption d'innocence,

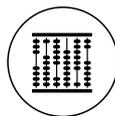
à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement.

**DROITS SOCIAUX**

Droit à l'éducation, droit de fonder une famille et d'en prendre soin, droit au loisir, droit à des services médicaux.

**DROITS POLITIQUES**

Droit de participer au gouvernement du pays, droit de vote, droit de réunion pacifique.

**DROITS ÉCONOMIQUES**

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

**DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ**

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

[1] Ce résumé a été conçu spécialement pour cette activité éducative. Il ne s'agit pas d'un résumé officiellement approuvé par les Nations unies.



ACTIVITÉ N°2 :

DROIT DE NE PAS ÊTRE SOUMIS À LA TORTURE



Artiste : © Ai Weiwei / Photo: ©Zeynab Jalalian

CONCEPTS CLÉS :

Torture • isolement cellulaire • droit à un procès équitable • détention arbitraire • travail de pression • action

À PROPOS DE CETTE SESSION :

Les participants et participantes réfléchissent à ce qu'ils entendent par « torture » et s'appuient sur le cas de Zeynab Jalalian pour écrire une lettre personnelle au responsable du pouvoir judiciaire en Iran, Sadegh Larijani.

Remarque : cette activité sera moins efficace si les participants et participantes ont déjà travaillé sur le cas de Zeynab lors de l'activité n°1.

TEMPS NÉCESSAIRE :

60 à 90 minutes

OBJECTIFS :

- ✓ Réfléchir au concept de torture et à son interdiction juridique.
- ✓ Présenter le cas de Zeynab Jalalian et renforcer la capacité d'agir des étudiants.
- ✓ Pratiquer l'écriture de lettres formelles à des hauts responsables.

PRÉPARATION ET RESSOURCES :

- + Photocopies du schéma disponible en page 29 : « Est-ce de la torture ? ».
- + Photocopies des cas donnés en exemple pages 26-27.
- + Informations concernant Zeynab Jalalian (page 20).

02 :

DROIT DE NE PAS
ÊTRE SOUMIS À
LA TORTURE

TÂCHE N° 1 :

COMPRENDRE LA TORTURE

- 1 Demandez aux participants et participantes d'expliquer ce qu'ils entendent par « torture ». Peuvent-ils la définir ? Est-ce que *tout* mauvais traitement s'apparente à de la torture ?
- 2 Rappelez-leur que l'article 5 de la DUDH protège notre droit de ne pas être soumis à la torture. Dites-leur que la torture est absolument interdite, quelle que soit la raison.

DROIT DE NE PAS ÊTRE SOUMIS À LA TORTURE

« Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 5

3. Expliquez qu'il existe un autre traité des droits humains qui concerne spécifiquement la torture : la Convention des Nations unies contre la torture. Montrez-leur la définition de la torture que donne ce texte :

« ... le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite... »

Article 1, Convention des Nations unies contre la torture

- 4 Rappelez-leur qu'il s'agit d'une définition juridique et qu'elle est donc compliquée. Montrez-leur ensuite le schéma de la page 29, qui sépare les différents éléments. Expliquez les points importants :
 - Les trois points à gauche du schéma doivent être présents :
 - i la souffrance subie doit être *très aiguë* ;
 - ii il ne doit pas s'agir d'un accident : il faut qu'il y ait l'intention d'infliger une souffrance ;
 - iii un agent de la fonction publique doit être impliqué (par exemple un gardien de prison, un policier, un juge, un homme politique, etc.). « Être impliqué » peut signifier *être au courant* du traitement infligé et ne rien faire pour l'arrêter.

Si ces trois points sont présents, le traitement subi est considéré comme de la torture.
 - Des détails concernant ces trois points essentiels figurent dans la partie droite du schéma.

02 :

DROIT DE NE PAS
ÊTRE SOUMIS À
LA TORTURE

TÂCHE N° 2 :

DISCUSSIONS AUTOUR DES ÉTUDES DE CAS

- 1 Demandez aux participants et participantes de débattre des quatre études de cas présentées à la page 26 en petits groupes. Leur débat s'orientera autour des trois questions clés figurant à gauche du schéma ci-après.

Remarque : pour simplifier, vous pouvez leur dire d'ignorer le côté droit du schéma.

- 2 Accordez-leur environ 15 minutes et rassemblez les groupes afin de passer en revue leurs réponses. Utilisez les informations de la page 27 pour étoffer le débat. Abordez le cas de Zeynab en dernier.
- 3 Apportez plus de précisions sur Zeynab Jalalian (vous pouvez utiliser les informations fournies pour l'activité N°1). Expliquez qu'elle fait partie des personnes figurant dans la campagne *Écrire pour les droits* menée par Amnesty International. Amnesty International demande à toutes les personnes dans le monde d'envoyer des lettres de soutien à Zeynab et de faire pression sur le responsable du pouvoir judiciaire en Iran, Sadegh Larijani.
- 4 **Facultatif** : vous pouvez donner aux participants et participantes la citation du groupe de travail des Nations unies qui se trouve page 28 et leur demander de regarder les droits humains de Zeynab qui ont été violés.
- 5 Dressez une liste de choses que les participants et participantes aimeraient dire à Sadegh Larijani. Dites-leur qu'Amnesty International invite les personnes à lui demander la libération immédiate de Zeynab (voir page 59 pour d'autres demandes).

- 6 Dressez une autre liste de choses à garder à l'esprit lors de l'écriture des lettres adressées aux autorités. Vous pouvez énumérer ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Consultez la page 48 pour obtenir des conseils pour la rédaction de lettres destinées aux autorités. Ajoutez ces suggestions à la liste élaborée par les participants et participantes, le cas échéant.

- 7 Distribuez des feuilles de papier et invitez les participants et participantes à écrire leur propre lettre à Sadegh Larijani. S'ils le souhaitent, ils peuvent également travailler en duo.

ACTIVITÉS DE SUIVI

- 1 Aidez les participants et participantes à organiser une manifestation publique pour attirer l'attention sur le cas de Zeynab, par exemple devant l'ambassade d'Iran dans leur pays. Les participants et participantes pourraient brandir des affiches avec des photos de Zeynab et des slogans exigeant sa libération et demandant qu'elle reçoive d'urgence des soins médicaux. Une excellente façon d'attirer l'attention sur le fait que Zeynab va devenir aveugle si elle ne reçoit pas des soins médicaux adéquats est d'organiser une manifestation où chacun se bande les yeux pour symboliser le fait que Zeynab va perdre la vue.
- 2 Les participants et participantes peuvent écrire à leurs représentants parlementaires et leur demander ce qu'ils font pour faire pression auprès du gouvernement iranien.
- 3 Utilisez le cadre de l'activité 5 pour aider les participants et participantes à élaborer une campagne afin d'encourager d'autres personnes à l'école ou dans leur quartier à envoyer des lettres, directement à Zeynab ou au responsable du pouvoir judiciaire en Iran.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE :

DROIT DE NE PAS ÊTRE SOUMIS À LA TORTURE

ÉTUDES DE CAS

Pour chacun des cas ci-dessous, débattre des éléments suivants :

- A** Est-ce de la torture ?
- B** Si oui, qui est responsable (vous pouvez citer plus d'une personne !) ?

1

Elsa est victime de violences physiques de la part de son conjoint. Elle a des os cassés, ainsi que des coupures sévères et d'importants hématomes. Les violences ont eu lieu au sein du foyer et personne d'autre n'est au courant.

2

Karim est un prisonnier qui a été capturé par le pays A sur un champ de bataille. Le pays A envoie Karim vers un pays B et demande aux autorités de ce dernier d'essayer de lui soutirer des aveux. Le pays B est connu pour torturer les prisonniers de guerre. Karim est victime de très graves violences physiques et psychologiques.

3

Susa pense que son enfant a subi des violences sexuelles. Elle fait part de ses inquiétudes à la police, mais cette dernière refuse de s'occuper du cas. Par la suite, il s'avère que Susa avait raison. L'enfant est gravement perturbé pendant de nombreuses années.

4

Albert est détenu dans une toute petite cellule depuis 40 ans. Il n'a le droit d'avoir aucun contact avec les autres prisonniers et est autorisé à sortir faire de l'exercice seulement trois heures par semaine. Il commence à souffrir de graves traumatismes mentaux en raison de son isolement.

5

La police veut que Zeynab admette qu'elle participe à un groupe d'opposition armé. La police lui bande les yeux, lui assène des coups sur la plante des pieds et la maintient à l'isolement pendant des mois pour la faire « avouer ». Zeynab a un grave problème de santé mais on lui interdit de voir un médecin si elle ne se soumet pas à un test de virginité.

02 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

INFORMATIONS SUR LES ÉTUDES DE CAS

CAS N° 1

Il s'agit d'un crime très grave dans la plupart des pays, de sévices cruels. Vous devrez toutefois rappeler aux participants et participantes que la législation en matière de droits humains est une législation pour les **gouvernements** et les **représentants de l'État**. Ce sont des lois pour ceux qui font les lois ou qui agissent au nom de ces derniers. C'est pourquoi, si aucune autorité publique n'est au courant des violences, celles-ci ne peuvent être considérées comme des actes de torture au regard du droit relatif aux droits humains. Cela ne rend pas les mauvais traitements plus acceptables pour autant, ils entrent juste dans une catégorie différente.

CAS N° 2

Il s'agit clairement d'un cas de torture. Les auteurs des violences sont responsables, mais toute autorité ayant ordonné les violences ou en ayant eu connaissance et n'ayant rien fait pour les empêcher l'est aussi. Cela inclut les autorités du pays A. Elles sont responsables, même si elles n'ont pas touché Karim.

Lorsqu'un pays envoie quelqu'un dans un autre pays pour qu'il y soit torturé, on parle de « restitution extraordinaire ». Les États-Unis et d'autres pays ont eu recours à cette méthode dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains ont condamné cette pratique.

CAS N° 3

On pourrait sans aucun doute parler de « traitements cruels, inhumains et dégradants », interdits par la Convention contre la torture et l'article 6 de la DUDH. Si les violences sont suffisamment graves, on pourrait même parler de torture.

Rappelez que la torture est le degré le plus grave de l'échelle : elle s'applique uniquement aux pires violences. Que les violences dont il est fait état dans ce cas relèvent ou non de la torture, la police a manqué à ses responsabilités en matière de droits humains. Elle a le devoir d'enquêter sur des plaintes de ce genre.

CAS N° 4

Il s'agit d'un cas réel, celui d'Albert Woodfox : l'une des personnes figurant dans la campagne *Écrire pour les droits* menée par Amnesty International.

En 2013, Juan Méndez, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a appelé les États-Unis à mettre immédiatement un terme à l'isolement cellulaire imposé à Albert, car ce traitement « s'apparentait à de la torture ».

Si les participants et participantes sont étonnés que des faits soient qualifiés de torture alors qu'il n'y a pas violence physique, dites-leur que le rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a déclaré que la détention à l'isolement pour une durée « prolongée ou indéfinie » s'apparentait *toujours* à de la torture ou à un traitement cruel, inhumain et dégradant. La détention à l'isolement est « prolongée » lorsqu'elle dure plus de 15 jours et le rapporteur spécial a demandé son interdiction totale. Rappelez aux participants qu'Albert était coupé du reste du monde et de toute interaction humaine pendant 40 ans. Cette situation est extrêmement difficile à endurer : les êtres humains ne peuvent pas supporter un tel isolement.

En février 2016, après une campagne d'Amnesty International, Albert a été libéré.

CAS N° 5

Ce cas est aussi un cas réel, celui de Zeynab Jalalian. Zeynab a souffert de torture ou de traitement cruel, inhumain et dégradant à maintes reprises. Elle a été violemment passée à tabac et frappée alors qu'elle avait les yeux bandés. On lui a cogné de façon répétée la tête contre le mur. Elle a été détenue à l'isolement. On lui a refusé des soins médicaux alors qu'elle souffre d'une maladie douloureuse qui pourrait conduire à la cécité. Elle a aussi été menacée, insultée et poussée à « avouer » des choses qu'elle dit n'avoir pas commises.

En juin 2016, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a publié un rapport sur le cas de Zeynab. Selon ce rapport, Zeynab avait non seulement été torturée mais avait également subi de multiples autres atteintes à ses droits humains. Le groupe a notamment déclaré que son arrestation et sa détention étaient arbitraires et qu'elle avait eu un procès inique. Il a par ailleurs fait part de ses « graves préoccupations » sur l'état de santé de Zeynab.

02 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

« La privation de la liberté de Zeynab Jalalian était arbitraire, car contraire aux articles 5, 7, 9, 10, 11, 19, 20 et 21 de la DUDH et aux articles 7, 9, 10, 14, 19, 21, 22, 25 et 26 du PIDCP. »

Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire.

« Quand ils m'ont donné des coups de fouet sur les pieds, ils m'ont ramenée dans ma cellule inconsciente. Là, ils m'ont fait marcher dans les couloirs avec mes pieds blessés et m'ont encore fouettée. »

Zeynab Jalalian

RAPPELÉZ AUX PARTICIPANTS QUE LA TORTURE N'EST JAMAIS PERMISE : L'INTERDICTION EST ABSOLUE.



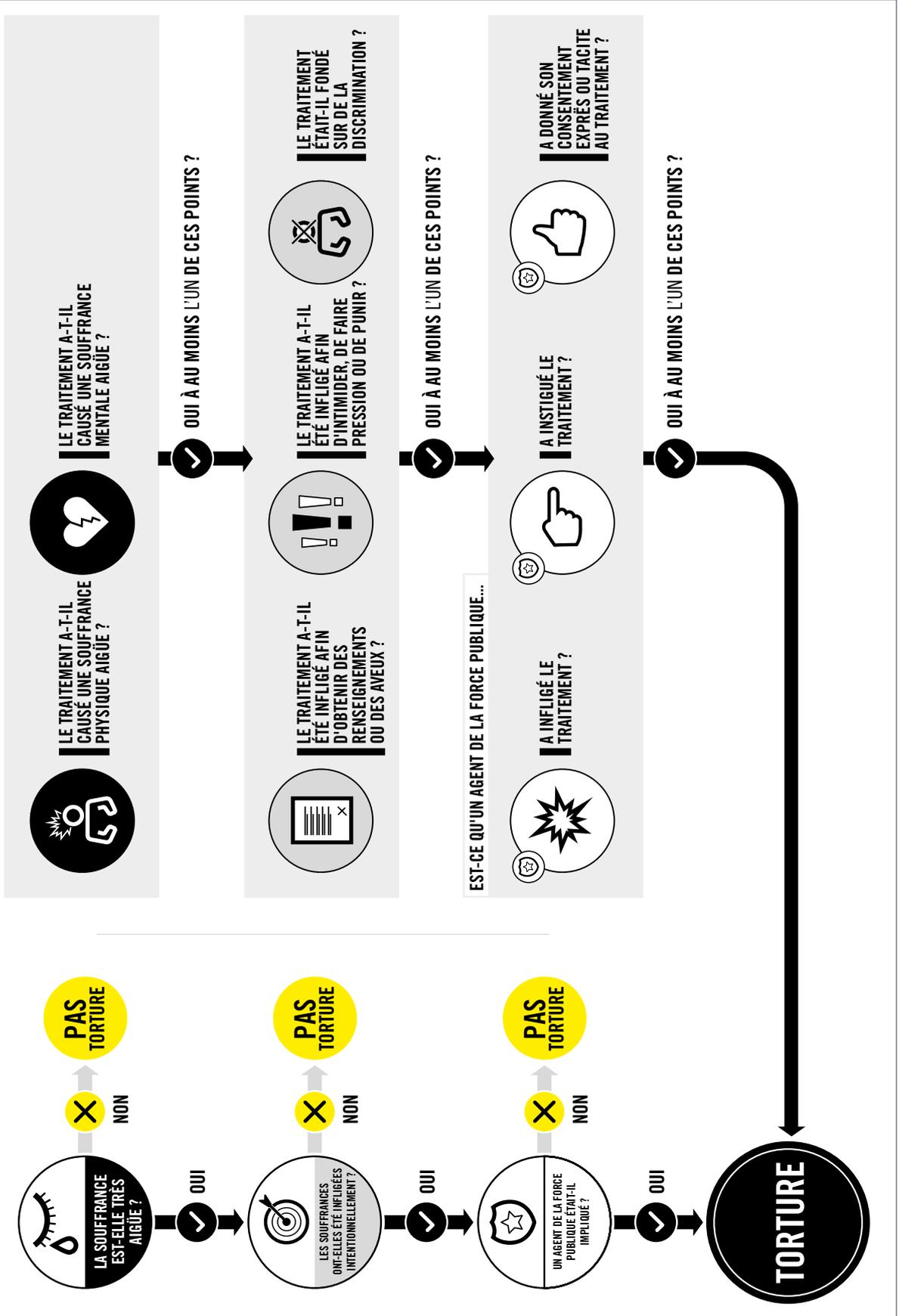
ELLE EST INTERDITE MÊME SI LA PERSONNE EST SOUPÇONNÉE DE LIEN AVEC UN GROUPE MILITAIRE. DANS LE CAS DE ZEYNAB, RIEN N'ÉTAIT L'ALLÉGATION SELON LAQUELLE ELLE ÉTAIT LIÉE À UN TEL GROUPE.



© Aleksandra Zielińska

Protestation pour la libération de Raif, Pologne, 22 janvier 2015.

EST-CE DE LA TORTURE ?



ACTIVITÉ N°3 :

METTRE EN IMAGE

شوكان

Artiste : © Ai Weiwei / Photo: © Mahmoud Abou Zeid

CONCEPTS CLÉS :

- liberté d'expression
- liberté de la presse
- engagement politique
- pluralisme • solidarité

À PROPOS DE CETTE SESSION :

La première partie de cette activité abordera le thème de la liberté d'expression en s'appuyant sur le cas réel d'un photojournaliste ayant fait l'objet de persécutions en Égypte. Dans la dernière partie de l'activité, les participants et participantes créent leurs propres images et messages pour exprimer leur solidarité avec le journaliste. La troisième partie peut être conduite séparément, ou donnée en travail personnel à la maison.

Remarque : cette activité sera plus efficace si les participants et participantes n'ont pas déjà travaillé sur ce cas lors de l'activité n° 1.

TEMPS NÉCESSAIRE :

Au moins 60 minutes pour toute l'activité.

OBJECTIFS :

- ✓ Étudier le concept de la liberté d'expression.
- ✓ Concevoir des messages créatifs de solidarité.
- ✓ Entraîner ses compétences artistiques, photographiques et de création d'image.

PRÉPARATION ET RESSOURCES :

- + Faire des photocopies de la page de citations (page 34).
- + Dans l'idéal, les participants et participantes devraient avoir des appareils photos (partagés) pour créer des messages de solidarité, néanmoins ceux-ci peuvent aussi être dessinés ou écrits sous forme de texte.
- + Il serait utile d'avoir un accès Internet si vous voulez montrer les photos de Shawkan aux participants et publier leurs messages sur les réseaux sociaux.



03 :

METTRE
EN IMAGE

TÂCHE N° 1 :

COMPRENDRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

- 1 Demandez aux participants et participantes ce qu'ils entendent par « liberté d'expression ». Posez-leur quelques questions, par exemple :
 - Doit-il y avoir des limites à ce que les gens peuvent dire ?
 - Que signifie le terme « expression » ? Réfléchissez à certaines méthodes que nous utilisons pour *exprimer* nos idées ou nos émotions.
 - Que pensez-vous de la liberté d'expression dans le cas des journalistes ? Quel est le rôle des journalistes lorsqu'ils couvrent les agissements des gouvernements ?
 - Pourquoi est-il important de pouvoir critiquer notre gouvernement ?
- 2 Donnez aux participants et participantes quelques informations sur la liberté d'expression (voir page 33).
- 3 Expliquez que nous allons étudier le cas réel d'une personne qu'on a fait souffrir parce qu'elle avait essayé de s'exprimer librement.
- 4 Divisez les participants et participantes en petits groupes et distribuez-leur un exemplaire des citations de Shawkan, un photojournaliste égyptien. Dites-leur que toutes ces citations viennent d'une seule personne mais ne leur donnez pas d'information sur le cas de Shawkan.

- 5 Donnez 20 à 30 minutes aux groupes pour lire et discuter des citations. Confiez-leur la tâche suivante :

TÂCHE POUR LES GROUPES

- Lire et discuter des citations au sein du groupe.
 - Que vous apprennent-elles sur cette personne ? Qui est-il, que lui est-il arrivé, que ressent-il ?
 - Pensez-vous qu'il a été traité équitablement ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- 6 Réunissez les groupes et demandez à chacun d'entre eux de présenter un bref compte-rendu de leurs débats.
 - S'ils ne les mentionnent pas, demandez aux participants et participantes ce qu'ils pensent des deux citations en bas à droite de la page. Qui sont les « sympathisants » dont parle Shawkan ?
 - 7 Donnez-leur maintenant plus d'informations sur Shawkan – vous pouvez utiliser la carte page 19. Expliquez qu'il fait partie des personnes figurant dans la campagne *Écrire pour les droits* menée par Amnesty International. Donnez quelques informations sur la campagne si les participants et les participantes ne la connaissent pas bien (voir page 2).

03 :

METTRE
EN IMAGE

TÂCHE N° 2 :

RECHERCHE D'IDÉES

- 8 Rappelez aux participants que les messages reçus des sympathisants donnent des forces à Shawkan. Dites-leur que dans la prochaine partie de l'activité, nous créerons des messages pour lui faire savoir qu'il y a des gens qui se soucient de lui et qui se battent pour défendre son cas.
- 9 Expliquez-leur que Shawkan étant un photojournaliste, nous lui enverrons des messages sous forme de photos. Ces messages peuvent être envoyés sur son compte Twitter ou par courriel à la prison (voir page 69 pour plus d'informations).
- 10 Si vous avez le temps, et si vous pensez que les participantes et participants ont besoin d'être orientés, réfléchissez avec eux à ce que les gens pourraient avoir envie de dire à Shawkan. Encouragez-les à penser au genre de choses qu'il aimerait entendre. Vous pouvez leur poser quelques-unes des questions suivantes :
- Qu'est-ce qui l'aiderait à se sentir plus fort ?
 - Comment pouvons-nous lui montrer que nous le soutenons pour ce qu'il a fait ?
 - Comment montrer votre croyance en la liberté d'expression dans une photo ou une image ?
- 11 **Facultatif** : vous pouvez montrer aux participants et participantes certaines des photos de Shawkan. Vous les trouverez sur <https://www.dropbox.com/sh/rwsekW0jhgr6k2t/AADElydCPxa-zyeNZxvQNuBYa?dl=0>. Il y a aussi une brève vidéo sur le cas de Shawkan sur <https://twitter.com/ajplus/status/767111224064512000>.

TÂCHE N° 3 :

CRÉER DES MESSAGES

- 12 Assurez-vous que tous les participants ont accès à un appareil photo et donnez-leur du temps pour prendre des photos et créer leurs images. Laissez-les travailler en groupe ou par deux s'ils se sentent plus à l'aise, mais rappelez-leur qu'il serait bien d'envoyer le plus grand nombre de messages possible !
- 13 Laissez-leur le temps de trouver l'inspiration. Si vous avez accès à un ordinateur et un écran, invitez les participants et participantes à télécharger leurs images (ou à les imprimer), pour que tout le monde puisse les voir. Demandez aux participants de les envoyer à @ShawkanZeid (avec le hashtag #FreeShawkan), ou faites-le vous-même.

03 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE :

METTRE EN IMAGE

INFORMATIONS SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

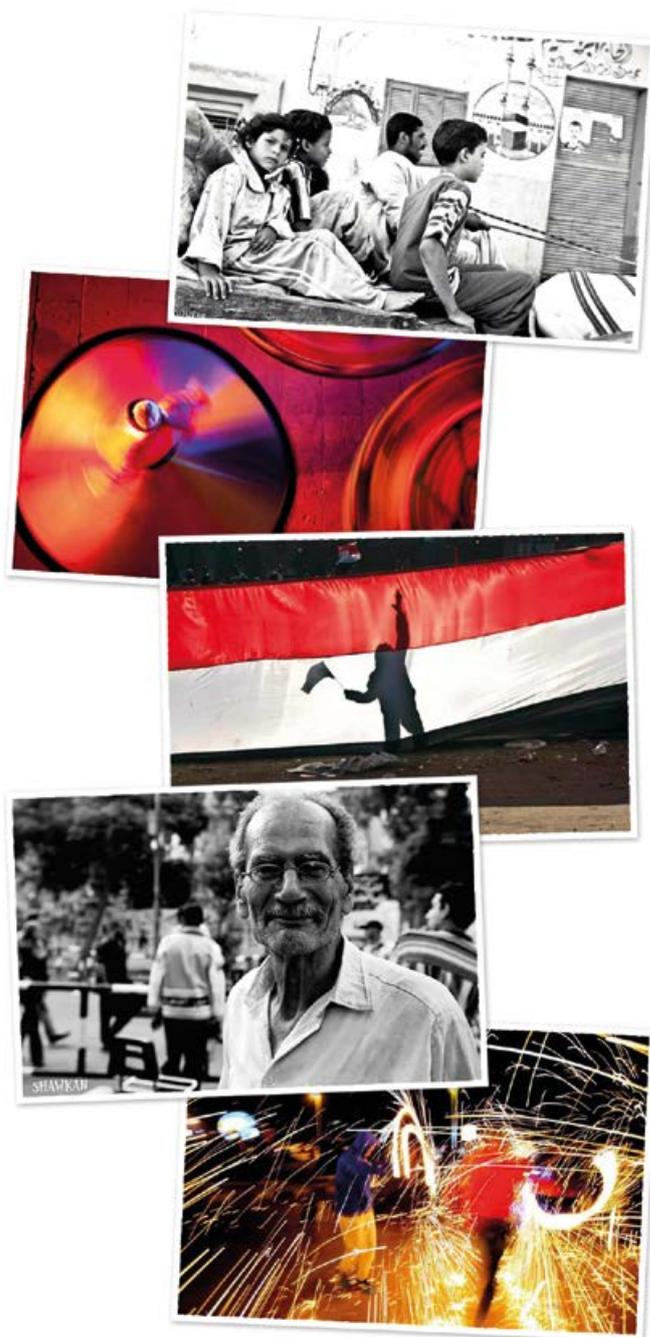
Tout le monde a le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Ce droit comprend la liberté d'avoir une opinion, sans interférences, et la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées de toute espèce, par quelque moyen que ce soit et indépendamment des frontières.

Article 19 de la DUDH

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme porte sur la liberté d'expression. Ce droit – ou cette liberté – est considéré comme un élément très important dans n'importe quelle démocratie. Nous avons besoin que les idées circulent librement afin de veiller à ce que différents points de vue soient pris en compte et différentes idées soient exprimées. Limiter la liberté d'expression appauvrit la démocratie.

La liberté d'expression est importante, non seulement pour la démocratie en tant qu'entité, mais aussi pour chacun d'entre nous. Nos opinions et nos pensées constituent un élément fondamental de ce qui fait de nous des êtres humains, et empêcher les autres de les exprimer revient à les amputer d'une partie de leur personnalité.

Les traités relatifs aux droits humains, qui viennent compléter les droits de la DUDH, ne permettent de restreindre la liberté d'expression que dans certains cas très spécifiques. La plupart des pays, par exemple, possèdent des lois contre les discours racistes. Néanmoins, les limites à la liberté d'expression sont uniquement autorisées lorsqu'il existe une menace réelle ou perçue à l'encontre de groupes de personnes, ou de la sécurité nationale. Les photographies de Shawkan ne menacent personne. En réalité, c'est rendre un service que d'obliger le gouvernement à rendre des comptes pour un crime très grave, qui constitue lui-même une menace pour la population. Faire connaître les actions des gouvernements, et leurs crimes, est l'une des fonctions les plus importantes des médias dans une société démocratique.



Photos © Mahmoud Abou Zeid, 'Shawkan'

« CONTINUEZ À CRIER, LE JOURNALISME N'EST PAS UN CRIME »

Rêver, cela vous donne une raison de vivre et la réalité vous fait comprendre que même s'il est extrêmement difficile de réussir quelque chose, vos rêves méritent toujours que vous leur donniez une deuxième chance.

Ma détention a été renouvelée sans interruption depuis que j'ai été arrêté, il y a 600 jours. Je n'ai été inculpé d'aucune infraction. On m'a jeté en prison sans qu'aucune enquête n'ait été menée sur les soi-disant charges que l'on me reproche.

Les *mokhbers* [policiers subalternes en civil] nous ont attaché les mains dans le dos avec une courroie en plastique comme on en utilise dans les guerres. J'ai été frappé par deux hommes à coups de poing et de ceinture – même ma propre ceinture. Ils ont volé mon appareil photo, mon téléphone portable, ma montre et tous mes effets personnels.

Pour moi, la photographie n'est pas qu'un loisir, c'est un vrai mode de vie. Ce n'est pas juste la façon dont tu tiens l'appareil photo et dont tu prends une photo qui importe. C'est la façon dont tu vois la vie et tout ce qui est autour de toi. Ma passion, c'est la photographie, mais je paie de ma vie pour cette passion. Sans la photographie, c'est une partie de moi-même qui manque.

On m'a mis dans une cellule minuscule avec 39 autres détenus. Il faisait très chaud et nous étions 40 à l'intérieur. Il n'y avait pas de place pour s'asseoir et on ne pouvait pas respirer. Il n'y avait pas d'aération. On ne m'a rien donné à manger ou à boire pendant les trois jours où j'ai été détenu là.

Les policiers parlaient entre eux de la meilleure façon de nous frapper et de nous torturer, pour nous faire le plus mal possible. J'ai eu très peur, et j'ai pensé que j'allais mourir. Ils venaient toutes les heures et ils continuaient à me frapper, avec toutes sortes d'objets. Ce sont les jours les plus épouvantables de ma vie. Je sens de nouveau la douleur rien que d'y penser.

Je suis navré de vous le dire mais le désespoir s'est emparé de moi. C'est le nouveau moi. J'essaie cependant de résister à ma nouvelle identité grâce à vous et seulement à vous, les personnes et les sympathisants qui restez à mes côtés.

Je suis un reporter photographe, pas un criminel. Psychologiquement, c'est insupportable d'être en détention illimitée. Même un animal ne survivrait pas dans ces conditions.

Souvent, des sentiments de frustration, de déception et de désespoir me submergent. J'essaie de rêver mais ma réalité est devenue quatre murs hideux et maudits. J'ai l'impression que mes rêves se sont dissipés, anéantis par cette réalité.

Vous continuez à me donner la sensation que je ne suis pas seul. Vous tous êtes devenus ma force et mon énergie, et sans vous je ne peux pas traverser cela.

ACTIVITÉ N°4 :

LETTRES DE SOLIDARITÉ

Máxima Acuña



Artiste : © Ai Weiwei / Photo : Raul Garcia Pereira/Amnesty International

CONCEPTS CLÉS :

- droits environnementaux
- harcèlement • expulsion
- responsabilité des entreprises • solidarité

À PROPOS DE CETTE SESSION :

Il s'agit d'une activité d'écriture de lettres, mais elle peut être aussi adaptée à d'autres expressions créatives de solidarité. Les participants et participantes lisent les paroles d'une chanson écrite par une paysanne qui fait l'objet d'intimidations de la part d'une compagnie minière.

Remarque : l'impact de la chanson de Máxima sera d'autant plus fort si les participants et participantes n'ont pas déjà travaillé sur ce cas dans le cadre de l'activité n° 1.

TEMPS NÉCESSAIRE :

45 à 60 minutes

OBJECTIFS :

- ✓ Sensibiliser aux droits environnementaux.
- ✓ Promouvoir l'empathie et la solidarité envers les défenseurs des droits.
- ✓ Motiver les participants et participantes et leur donner les moyens d'agir en faveur des droits humains.
- ✓ Développer des aptitudes rédactionnelles.

PRÉPARATION ET RESSOURCES :

- + Du papier, des stylos et une enveloppe (ou plusieurs) pour les lettres.

- + Les paroles de la chanson page 38. Faites une photocopie pour chaque participant.

- + Les informations sur Máxima Acuña page 17 (pour consultation ou à distribuer si nécessaire).

FACULTATIF

- + Équipement pour montrer la vidéo de Máxima Acuña chantant sa chanson, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=orxv3jPsOgM> (en espagnol avec sous-titres en anglais).

- + Citations évoquant l'impact des lettres rédigées par les sympathisants d'Amnesty (page 47).

TÂCHE N° 1 :

UNE CHANSON DU PÉROU

- 1 Distribuez les paroles de la chanson (page 38) aux participants. Dites-leur que cette chanson a été écrite par une personne qui parle de sa propre expérience.
- 2 Demandez-leur de prendre 10 minutes pour lire les paroles de la chanson et réfléchir à son contenu. Invitez-les à réfléchir et à prendre des notes sur les questions suivantes :
 - Selon eux, que se passe-t-il : de quoi parle la chanson ?
 - Quel sentiment cette chanson provoque-t-elle : est-elle encourageante ou décourageante ?
 - Quel est le principal message que la chanteuse veut faire passer ?
- 3 Passez une quinzaine de minutes à discuter, avec l'ensemble du groupe, des interprétations et des réactions des participants et participantes.
 - Si vous pouvez montrer la vidéo de Máxima chantant sa chanson, faites-le avant cette discussion. Expliquez qu'elle a reçu un prix prestigieux dans le domaine de l'environnement et qu'elle a décidé de chanter plutôt que de faire un discours de remerciement.
 - Discutez de ce que Máxima a subi et de sa réaction face à ces épreuves.
- 4 Expliquez que Máxima fait partie des personnes choisies par Amnesty International pour sa campagne *Écrire pour les droits*. Apportez d'autres informations sur Máxima tirées de la fiche page 17.
- 5 Demandez aux participants et participantes si, selon eux, le cas de Máxima met en jeu des droits humains. Rappelez-leur que comme Máxima est elle-même une défenseuse des droits humains, il se peut qu'il y ait des droits qu'elle défend pour les autres et des droits qui sont les siens, qui doivent être défendus. Utilisez les informations complémentaires page 22 pour clarifier certains des droits concernés.
- 6 S'il s'agit de la première activité des participants et participantes sur la campagne *Écrire pour les droits*, donnez-leur des informations complémentaires (voir page 2). Abordez notamment les deux types de lettres qu'Amnesty encourage à envoyer :
 - des lettres de solidarité aux victimes ;
 - des lettres de plainte aux autorités responsables des violences.
- 7 **Facultatif** : avant de commencer l'atelier d'écriture, vous pouvez fournir d'autres informations aux participants et participantes.
 - Montrez-leur quelques-unes des citations à la page 47 de personnes ayant reçu des lettres dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits*. Ils auront ainsi une meilleure idée de l'impact potentiel de leurs lettres.

04 :

LETTRES DE
SOLIDARITÉ

TÂCHE N° 2 :

ÉCRITURE

- 1 Demandez aux participants et participantes d'écrire à Máxima. Dites-leur que les lettres n'ont pas besoin d'être longues : le but est de montrer à Máxima qu'il existe plein de personnes dans le monde qui pensent à elle et qui soutiennent son combat.
- 2 Si certaines personnes souhaitent partager leur lettre avant de l'envoyer, donnez-leur la possibilité de le faire. Vous pouvez trouver les adresses auxquelles envoyer les lettres en page 67.

ACTIVITÉS DE SUIVI

- 1 Les participants et participantes peuvent écrire leur propre chanson (en groupe ou individuellement) et l'enregistrer pour Máxima. Ils peuvent même la chanter devant l'ambassade du Pérou dans leur pays.
- 2 Ils peuvent écrire une lettre au ministre de l'Intérieur péruvien, en lui demandant de veiller à ce que Máxima et sa famille soient protégés des actes de violence et d'intimidation des forces de police. Voir un modèle de lettre page 56, qui comprend les principales demandes d'Amnesty International aux autorités péruviennes.
- 3 Ils peuvent publier des messages à propos de Máxima sur les réseaux sociaux et envoyer des tweets aux autorités péruviennes. Voir page 67 pour des précisions sur les comptes Twitter et hashtags.

©Amnesty International Austria



Cartes postales de solidarité et dessins pour Phyo Aung,
Écrire pour les droits 2015, Autriche.

© Amnesty International



Des étudiants participent à un Marathon des lettres, Togo, 2014.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE : LETTRES DE SOLIDARITÉ

PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AUX DROITS HUMAINS

- ❗ Selon Máxima, une compagnie minière cherche à l'expulser de chez elle. **Les expulsions forcées** peuvent couvrir toute une série d'atteintes aux droits humains, concernant notamment le droit, dans des conditions adéquates, à un logement, de la nourriture, de l'eau, des soins de santé, une éducation, un travail, la sécurité de la personne, le droit à ne pas subir de traitement cruel, inhumain et dégradant et le droit de circuler librement.
- ❗ Máxima se bat en partie pour conserver sa maison mais elle se bat aussi, avec d'autres membres de sa communauté, pour préserver leur environnement, notamment contre la pollution des sources d'eau potable. **Les droits environnementaux** restent peu défendus par le droit international, mais de nombreuses personnes (et certains pays) estiment qu'il existe un droit humain à un environnement sûr et sain. Quoi qu'il en soit, un environnement sain est une condition préalable pour jouir d'un certain nombre de droits qui sont aujourd'hui reconnus par le droit international, par exemple le droit à la santé et le droit à l'eau.
- ❗ Máxima et sa fille ont été passées à tabac par la police péruvienne. Il s'agit d'une atteinte à leur droit à une vie privée et leur droit à la sécurité, pouvant s'apparenter à un traitement inhumain et dégradant.
- ❗ D'après Máxima, son mouton a été volé, sa cabane brûlée et toutes ses affaires emportées. Ces actes sont une violation du droit à la propriété.

Remarque : il est intéressant de noter que l'une des difficultés dans les cas comme celui de Máxima est qu'en vertu du droit international relatif aux droits humains, l'obligation de respecter et protéger les droits humains incombe aux organes étatiques et non aux entreprises privées. Néanmoins, l'État péruvien devrait protéger Máxima contre toute atteinte à ses droits. Dans tous les cas, les responsables gouvernementaux, notamment les agents de police, ne doivent pas violer les droits de Máxima – par exemple en la frappant.

Remarque : cette chanson a été écrite par Máxima elle-même. Elle a été chantée à une cérémonie du prix Goldman. Elle n'a pas été écrite par ou pour Amnesty International.

LA CHANSON DE MÁXIMA : LA JALAUQUENITA

Je suis une femme des hauts-plateaux vivant dans les montagnes.

Je m'occupe de mon mouton, dans le brouillard et sous la pluie battante.

Quand mon chien a aboyé, la police est arrivée.

Ma cabane ils ont brûlée, mes affaires ils ont emportées.

De nourriture je n'ai pas eu.

Seule de l'eau j'ai bu.

Un lit je n'avais pas.

C'est de foin que je me suis couverte.

Parce que je défends mes lacs

Ils veulent m'ôter la vie.

Ingénieurs, policiers ont volé mon mouton.

Une soupe de tête de mouton ils ont bu,

Dans le camp minier de Conga.

Sur ce je vous dis au revoir maintenant.

Chers amis, portez-vous bien. Je continuerai.

Je défends la terre et l'eau parce que c'est la vie.

Je n'ai pas peur du pouvoir des grandes entreprises.

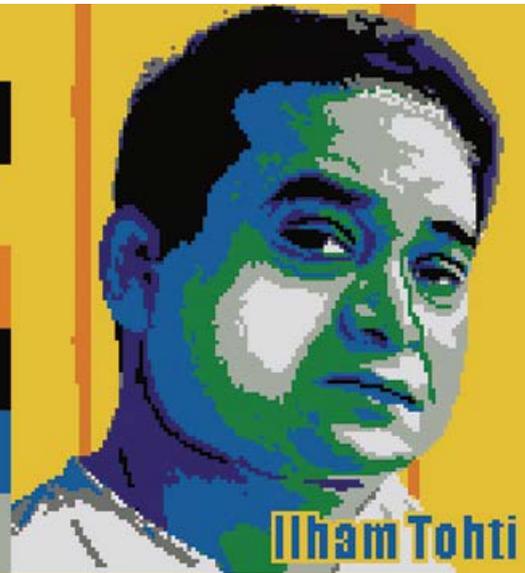
Je continuerai ma lutte.

Je dédie ces mots à ceux qui sont morts à Celendin et Bambamarca

Et à ceux qui continuent à se battre à Cajamarca.

ACTIVITÉ N°5 :

LE POUVOIR DES CHIFFRES



Artiste : © Ai Weiwei / Photo: © Ilham Tohti

CONCEPTS CLÉS :

engagement politique •
stratégie et campagne
• militantisme • liberté
d'expression • droits des
minorités • défenseurs
des droits humains

À PROPOS DE CETTE SESSION :

Au cours de cette activité, les participants et participantes prépareront une campagne pour inciter d'autres personnes à intervenir sur l'un des cas d'*Écrire pour les droits*.

TEMPS NÉCESSAIRE :

60 à 90 minutes

OBJECTIFS :

- ✓ Développer des compétences de réflexion et de planification stratégiques.
- ✓ Développer des compétences pour communiquer et envoyer des messages efficacement.
- ✓ Comprendre le fonctionnement du militantisme – et agir !

PRÉPARATION ET RESSOURCES :

- + Photocopier les fiches d'activité pages 43-44.
- Vous pouvez également consulter les ressources suivantes.
- + Données sur la Chine (page 42).
 - + Actions fructueuses menées lors de campagnes antérieures (page 45).
 - + Informations sur Ilham Tohti (page 15).

TÂCHE N° 1 :**EXPLORER LE CONTEXTE**

- 1 Présentez le cas d'Ilham Tohti, si les participants et participantes n'ont pas déjà travaillé dessus. Invitez-les à réagir brièvement.
- 2 Réfléchissez au cadre général du cas d'Ilham avec les participants. Demandez-leur ce qu'ils savent à propos de la Chine. Vous pouvez leur poser quelques questions et dresser une liste des connaissances du groupe. Vous trouverez de brèves réponses aux questions suivantes à la page 42.
 - Quelle est la population (approximativement) ?
 - Où est la Chine ? Pouvez-vous citer des pays qui ont une frontière avec la Chine ?
 - Quel est le type de gouvernement ?
 - Quelles sont les principales exportations ?
La plupart des gens sont-ils riches ou pauvres ?
 - Que savez-vous de la situation des droits humains en Chine ?
- 3 **Facultatif** : si vous avez le temps, vous pouvez demander aux participants et participantes de chercher les réponses à ces questions, en groupe ou de façon individuelle.

TÂCHE N° 2 :**RÉFLEXION SUR LE MILITANTISME**

- 4 Expliquez l'objectif principal poursuivi par Amnesty dans ce cas : inviter les gens à écrire des lettres à Ilham, en signe de solidarité, et à écrire au Premier ministre chinois. Les lettres au Premier ministre chinois doivent l'exhorter à :
 - relâcher Ilham Tohti immédiatement et sans condition ;
 - veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
 - veiller à ce qu'il puisse communiquer régulièrement avec ses proches et ses avocats, et bénéficier des soins médicaux dont il a besoin.
- 5 Demandez aux participants et participantes de réfléchir à la stratégie d'écriture de lettres mise en place par Amnesty.
 - Une lettre peut-elle faire la différence ?
 - Pourquoi un Premier ministre chinois tiendrait-il compte d'une lettre envoyée par un jeune d'un autre pays ?
- 6 Présentez quelques-unes des actions réussies figurant pages 45-46, ainsi que les citations de la page 47. Expliquez que la réussite du militantisme dépend de la participation d'un grand nombre de personnes et d'un message puissant.

05 :

LE POUVOIR
DES CHIFFRES

TÂCHE N° 3 :

PLANIFICATION ET STRATÉGIE

- 7** Expliquez que, dans le cadre de cette activité, les participants et participantes travailleront en groupe à l'élaboration d'une stratégie pour inviter le plus grand nombre de personnes possible à faire pression sur les autorités chinoises. Deux groupes travailleront sur une campagne en ligne, tandis que deux autres travailleront sur une campagne de terrain.
- S'ils le souhaitent, tous les groupes peuvent travailler sur des campagnes en ligne (ou de terrain).
- 8** Avant de distribuer les fiches d'activité, rappelez-leur que les gens sont très occupés ! L'élément clé d'une bonne stratégie de campagne est d'attirer l'attention des gens sur la cause et de leur donner le sentiment que c'est important.
- Les groupes devront réfléchir à la façon de faire en sorte que leur campagne se démarque des centaines d'autres qui existent déjà, en ligne et sur le terrain.
- 9** Divisez les participants et participantes en groupes, en fonction des affinités ou au hasard. Donnez à chaque groupe l'une des fiches d'activité des pages 43-44.
- 10** Laissez-leur au moins 30 minutes pour élaborer leur stratégie. Réunissez ensuite les groupes et demandez à chacun de présenter (brièvement) le fruit de leur travail. Laissez le temps aux participants et participantes de poser des questions ou de formuler des commentaires, par exemple :
- Avez-vous trouvé cette tâche facile ? Qu'est-ce qui a été difficile pour votre groupe ?
 - Quelles idées émises par d'autres groupes avez-vous aimé ou trouvé particulièrement fructueuses ? Pourquoi ?
- Pensez-vous que nous pourrions mettre en œuvre certaines de ces idées en tant que groupe ? Lesquelles aimeriez-vous essayer ?
- 11** Essayez de faire en sorte que le groupe trouve un consensus sur l'action à mener.
- Vous pouvez expliquer qu'une bonne campagne aura très certainement à la fois un volet en ligne et un volet sur le terrain, donc ils peuvent même intégrer certaines idées de groupes différents. Vous pouvez également encourager chaque groupe à mettre en œuvre la stratégie qu'il a mise au point, et même favoriser l'émulation afin de voir quel groupe peut attirer le plus grand nombre de sympathisants ! Vous pouvez leur rappeler qu'il est beaucoup plus facile d'inciter les gens à agir en ligne que sur le terrain.
- 12** Aidez les groupes à mettre en œuvre leur stratégie.
- Vous devrez peut-être donner un temps supplémentaire pour que le groupe affine son plan et alloue les tâches.
 - Fixez une date et une heure pour le passage à l'action et organisez un débriefing afin de discuter de la manière dont les choses se sont déroulées.

MATÉRIEL DE RÉFÉRENCE : LE POUVOIR DES CHIFFRES

QUESTIONS ET DONNÉES SUR LA CHINE

1 Quelle est la population (approximativement) ?

En 2015, la Chine comptait environ 1,4 milliards d'habitants. C'est le pays le plus peuplé au monde. En ce qui concerne la superficie, c'est la troisième plus importante : à peu près la même taille que le Canada et les États-Unis, et environ la moitié de la superficie de la Russie.

2 Où est la Chine ? Pouvez-vous citer des pays qui ont une frontière avec la Chine ?

La Chine est en Asie. Elle a des frontières avec de nombreux pays, notamment l'Inde, le Kazakhstan, la Mongolie, la Corée du Nord, le Pakistan et le Vietnam. Elle a aussi des frontières avec la mer de Chine orientale et la mer de Chine méridionale.

3 Quel est le type de gouvernement ?

La Chine, qui s'appelle officiellement la République populaire de Chine, est dirigée par un parti unique, le Parti communiste chinois. Le parti a d'énormes pouvoirs, de façon officielle et de façon informelle. Tous les hauts responsables gouvernementaux sont membres du Parti communiste.

4 Quelles sont les principales exportations ? Le pays est-il riche ou pauvre ?

La Chine exporte plus de biens que tout autre pays, principalement des équipements et des machines électroniques. Elle fait partie des trois plus grandes économies dans le monde. Mais la Chine est aussi l'un des pays où les inégalités de revenus sont les plus importantes au monde.



5 Que savez-vous de la situation des droits humains dans le pays ?

La Chine a un triste bilan en matière de droits humains, dont voici quelques exemples.

• Défenseurs des droits humains (DDH)

Les manœuvres d'intimidation, les actes de harcèlement, les arrestations arbitraires et les actes de violence visant des défenseurs des droits humains, des avocats, des journalistes et des militants sont fréquents.

• Torture et autres formes de mauvais traitements

Ils sont monnaie courante en détention et lors des interrogatoires. Souvent, les détenus ne peuvent pas communiquer avec leur avocat et leur famille, et n'ont pas accès à des soins médicaux adéquats.

• Peine de mort

La Chine demeure le pays où ont lieu le plus grand nombre d'exécutions. Chaque année, des milliers de personnes sont condamnées à mort dans le pays. Le gouvernement chinois ne communique pas les chiffres concernant le recours à la peine de mort, qui relèvent selon lui du secret d'État.

• Liberté d'expression

Elle est étroitement contrôlée. De nombreux sites Internet et comptes de réseaux sociaux ont été fermés par le gouvernement car ils contenaient des discussions sur des sujets considérés sensibles, par exemple concernant l'actualité ou les affaires militaires. Les citoyens chinois peuvent se retrouver en prison s'ils publient des contenus critiques envers le gouvernement sur Internet.

• Minorités ethniques

En Chine, les minorités ethniques telles que les Tibétains, les Ouïghours et les Mongols de la région autonome de Mongolie intérieure restent en butte à des discriminations et des restrictions de leurs droits à la liberté de religion, d'expression, d'association et de réunion pacifique.

05 :

MATÉRIEL DE
RÉFÉRENCE

FICHES D'ACTIVITÉ POUR LES GROUPES

TÂCHES POUR LES CAMPAGNES EN LIGNE

Votre objectif est d'inciter le plus grand nombre de personnes possible à twitter à propos du cas d'Ilham. Vous souhaitez qu'ils twittent et relaient l'information au sein de leurs réseaux.

Souvenez-vous que les utilisateurs de vos réseaux sociaux ne savent probablement rien d'Ilham, et ils ne répondront peut-être pas si vous ne leur envoyez qu'un bref tweet. C'est pourquoi il est préférable de rédiger un **message court et percutant**, pour les informer et les faire participer.

- Faites une **ébauche de message** à envoyer aux sympathisants potentiels. Il peut s'agir d'une image, d'un extrait de texte, d'une vidéo dans laquelle vous parlez du cas, ou d'autre chose.
- Pensez à **l'endroit** où vous publierez ce message. Dressez une liste des sites ou des réseaux sociaux que vous utiliserez.
- Rédigez quelques **exemples de tweet** que les gens pourront reprendre. Rappelez qu'Amnesty demande aux autorités chinoises de prendre les mesures ci-après.

Demandez au Premier ministre chinois de...

- ! relâcher Ilham Tohti immédiatement ;
- ! veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
- ! veiller à ce qu'il puisse rencontrer ses proches et ses avocats, et bénéficier des soins médicaux dont il a besoin.

Hashtags Twitter que vous devez utiliser

#W4R16 # #FreeIlhamTohti # #IlhamTohti

Préparez-vous à présenter votre stratégie de campagne aux autres participants et participantes. Vous disposerez de quatre minutes environ.

FICHE D'ACTIVITÉ POUR LES CAMPAGNES DE TERRAIN

Votre objectif est d'inciter le plus grand nombre de personnes possible autour de vous à écrire une lettre au Premier ministre chinois à propos du cas d'Ilham.

Souvenez-vous que les gens autour de vous ne savent probablement rien d'Ilham. Vous devrez attirer leur attention !

- Réfléchissez à la façon dont vous interviendrez et au lieu : vous pouvez avoir recours à une pièce de théâtre, un dépliant, une grande banderole ou une affiche, ou à autre chose.
- Rédigez une **ébauche de message** ou créez un **support visuel** pour accompagner votre action. Par exemple, vous pouvez créer une banderole ou rédiger un dépliant court et percutant à distribuer dans la rue.

- Pensez à d'autres supports dont vous pourriez avoir besoin : par exemple, si vous dressez un stand dans la rue, distribuez-vous des lettres ou des modèles de lettre à signer ? Dressez une liste de tout ce dont vous aurez besoin pour mener votre action.

Rappelez qu'Amnesty demande au Premier ministre de prendre les mesures suivantes :

Demandez au Premier ministre chinois de...

- ! relâcher Ilham Tohti immédiatement ;
- ! veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements ;
- ! veiller à ce qu'il puisse rencontrer ses proches et ses avocats, et bénéficier des soins médicaux dont il a besoin.

Préparez-vous à présenter votre stratégie de campagne aux autres participants et participantes. Vous disposerez de 4 minutes environ.



Action pour la liberté d'expression et contre la peine de mort en Arabie saoudite, Berlin, Allemagne, 2016.

DOCUMENTS UTILES POUR LES ACTIVITÉS

EXEMPLES D' ACTIONS RÉUSSIES

En 2015, la campagne *Écrire pour les droits* a généré près de quatre millions d'actions menées par des centaines de milliers de personnes dans plus de 200 pays et territoires à travers le monde. Et le compteur d'actions (voir image) n'a même pas enregistré toutes les actions !



© AI USA/Jasmine Heiss



Albert Woodfox après sa libération de prison. Il porte un tee-shirt Amnesty International.

1. ENFIN LIBRE

En février 2016, Albert Woodfox a enfin retrouvé sa liberté – après 44 années passées à l'isolement aux États-Unis. Plus de 240 000 personnes lui ont adressé des messages de soutien et ont réclamé sa libération.

Depuis sa sortie de prison, Albert a appris beaucoup de choses sur le monde qu'il a manqué, après plus de quatre décennies derrière les barreaux. Quand il a été libéré, la première chose qu'il a faite était d'apprendre à utiliser un téléphone portable pour pouvoir parler avec ses amis et sa famille dans le monde entier. Les téléphones portables n'existaient pas lorsqu'il a été emprisonné !

« Vos messages, qui ont franchi les murs de la prison, m'ont apporté énormément de force. J'aimerais remercier tous les membres d'Amnesty International et ses sympathisants pour tout le travail magnifique accompli en [mon] nom. »

Albert Woodfox (États-Unis)

2. LEVONS LES OBSTACLES AUX DROITS DES FEMMES ET DES FILLES AU BURKINA FASO

Plus d'un demi-million de personnes ont agi – et ça a marché ! Le ministre de la Justice au Burkina Faso a confirmé l'engagement du gouvernement à éradiquer le mariage précoce et forcé, et a déclaré qu'il s'était senti contraint de le faire après avoir « reçu des lettres, courriels et courriers du monde entier ».

EXEMPLES D' ACTIONS RÉUSSIES

3. UNE FEMME TORTURÉE PAR LA POLICE LIBÉRÉE APRÈS QUATRE ANS D'INJUSTICE

En juin 2016, un juge a pris la décision, dans le nord du Mexique, d'acquitter Yecenia Armenta Graciano, mère de deux enfants, et de la remettre en liberté. Yecenia a été frappée, torturée et violée par des policiers. Quand ils ont menacé ses enfants, elle a avoué un crime qu'elle n'avait pas commis. Aujourd'hui, Amnesty International continue à se battre pour que les bourreaux de Yecenia soient traduits en justice pour leurs crimes.

« Je suis extrêmement reconnaissante et je pense qu'ils [les militants qui écrivent les lettres] font la meilleure chose qui puisse être faite, à savoir aider les personnes confrontées à des situations injustes. Cela me remplit de fierté et je pense que c'est vraiment merveilleux. »

*Yecenia Armenta Graciano
(Mexique)*



Yecenia lit certaines des lettres qu'elle a reçues en prison.

© Amnesty International

4. UNE DIRIGEANTE ÉTUDIANTE ENFIN LIBÉRÉE !

Des sympathisants d'Amnesty International dans le monde entier ont écrit plus de 394 000 lettres, courriels et tweets, entre autres, en faveur de Phyo Phyo Aung durant *Écrire pour les droits* 2015. Phyo Phyo Aung, qui était détenue au Myanmar pour avoir organisé des manifestations étudiantes largement pacifiques, a été remise en liberté le 8 avril 2016, avec des centaines d'autres manifestants étudiants

Alors qu'elle était encore détenue, Phyo Aung nous avait dit : « Je vous remercie tous infiniment pour le soutien que vous nous avez apporté, à moi et à notre mouvement. Recevoir des lettres est une réelle source d'inspiration pour notre action. J'ai commencé à comprendre que le monde nous regardait et nous encourageait, que nous n'étions pas seuls. »



Phyo Phyo Aung avec sa famille après sa libération en avril 2016.

© Amnesty International

5. LUTTER CONTRE LE RACISME EN GRÈCE

Paraskevi Kokoni, une femme rom qui avait été rouée de coups lors d'une odieuse attaque raciste dans l'ouest du pays, a rencontré le ministre grec de la Justice pour lui remettre les lettres rassemblées lors d'*Écrire pour les droits*. Le ministre a déclaré que la législation antiraciste en vigueur était « insuffisante » et a fait des propositions de modification.

EXEMPLES D' ACTIONS RÉUSSIES

Les citations ci-dessous proviennent toutes de personnes ayant reçu des lettres, aux quatre coins du monde, dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits*.

« *Écrire pour les droits* est l'une des plus grandes campagnes dans le monde, et parce que nous ne vivons pas dans un monde parfait, elle devrait et doit se poursuivre. C'est génial ! Je suis si ému et je vous remercie du plus profond du cœur. »

Costas, Grèce

« Le soutien ne va pas qu'à ma sœur mais aussi à nous en tant que famille. Nous sommes heureux et très reconnaissants... Merci tellement. Nous vous remercions énormément pour le soutien que vous nous apportez. Nous savons qu'un jour, si Dieu le veut, avec votre aide ma sœur sera libérée. »

Cecilia Vásquez Sánchez, sœur de Teodora del Carmen Vásquez, Salvador

« Les gens ont envoyé des lettres exaltantes, des lettres de soutien, des lettres sur des animaux très mignons, des lettres sur leur beau pays, des lettres sur leurs magnifiques et adorables animaux domestiques et de beaux poèmes. Vos lettres ne sont pas que des lettres, elles sont aussi de grands cadeaux et une grande force, pas seulement pour les étudiants mais aussi pour l'avenir de la Birmanie. »

Phyoe Phyoe Aung, Myanmar

« Je suis très heureuse parce que tant de personnes dans le monde ont pensé aux gens comme nous. »

Roseline, jeune fille vivant dans le centre d'accueil de Tema Bokin, Burkina Faso

« Les membres d'Amnesty International et les militants sont mes héros. Je veux leur dire que tous les efforts qu'ils ont faits pour moi n'ont pas été vains. Je promets d'être un militant des droits humains, de me battre pour d'autres. »

Moses Akatugba, Nigeria

« C'est grâce à vous que je reste forte ! »

Chelsea Manning, prisonnière d'opinion, dans une lettre aux sympathisants d'Amnesty International

ÉCRIRE DES LETTRES À DES HAUTS RESPONSABLES

RAPPEL :

Les participants et participantes n'ont pas forcément envoyé de lettre à des autorités publiques par le passé. Il convient de leur rappeler certains points.

- ✓ Les lettres ne doivent pas être trop longues : plus elles sont longues, plus le destinataire risque de ne pas les lire jusqu'au bout. Deux ou trois courts paragraphes devraient suffire.
- ✓ Les lettres doivent employer un ton formel, mais elles auront davantage d'impact si chacune contient un élément personnel : le représentant de l'État doit avoir l'impression qu'une vraie personne est l'auteur de chaque lettre qu'il reçoit.
- ✓ Vos idées et vos demandes doivent être exprimées le plus clairement possible. Écrivez de manière simple. Rappelez aux participants et participantes que leur langue maternelle n'est probablement pas la langue maternelle de la personne qui lira leur lettre.

Vous pouvez même les encourager à traduire leur lettre dans le cadre d'une activité sur les langues étrangères.

- ✓ Les participants et participantes doivent essayer d'exprimer ce qu'ils ressentent à propos du cas ou des violences infligées, et ce qu'ils demandent aux autorités de faire. Ils peuvent utiliser « l'appel » officiel d'Amnesty ; celui-ci figure dans chaque lettre modèle et dans les tableaux en pages 49-70.
- ✓ Si possible, les participants et participantes doivent faire référence aux normes internationales relatives aux droits humains.
- ✓ Ils doivent inclure leur adresse personnelle en haut de la lettre (ou celle de leur école ou de leur groupe de jeunes).
- ✓ Ils doivent respecter la formule d'appel officielle correspondant à la personne à laquelle ils écrivent. Celle-ci figure dans les modèles de lettres en pages 49-59, ainsi que dans les tableaux pages 60-70.

Néanmoins, s'il est utile de rappeler ces éléments aux participants et participantes, ils ne doivent pas se sentir intimidés par ces contraintes ! Essayez de leur expliquer que ce qui compte, c'est qu'ils expriment leur inquiétude, de la façon qui leur convient le mieux. Un message très personnel a souvent plus d'impact.



© Amnesty International

Écrire pour les droits 2015, Paraguay.

MODÈLES DE LETTRES AUX AUTORITÉS

HALTE AUX DISCRIMINATION CONTRE LES PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALAWI, ARTHUR PETER MUTHARIK

Président de la République du Malawi
Arthur Peter Mutharika
Office of the President and Cabinet
Private Bag 301, Capital City
Lilongwe 3, Malawi

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Président,

- 1** Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos de la façon dont les personnes atteintes d'albinisme sont traitées et des menaces qu'elles subissent, ou bien lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui que le rôle de l'État est de protéger les droits humains des individus. Vous pouvez expliquer pourquoi selon vous les droits d'Annie (et d'autres) ne sont pas respectés.
- 3** Dites au président que vous souhaitez qu'il :
 - agisse pour qu'il n'y ait plus aucune forme de discrimination et de violence à l'égard des personnes atteintes d'albinisme et introduise des mesures spécifiques de protection contre les agressions, les enlèvements et les meurtres ;
 - mène des enquêtes sur tous les cas d'agressions, d'enlèvements et de meurtres de personnes atteintes d'albinisme et s'assure que les personnes déclarées responsables ont l'obligation de rendre des comptes.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

BAYRAM MAMMADOV ET GIYAS IBRAHIMOV**LETTRE AU PRÉSIDENT, ILHAM ALIYEV**

Ilham Aliyev, président
Office of the President of Azerbaijan
19 Istiqlaliyyat Street
Baku AZ 1066, Azerbaïdjan

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Président,

- 1** Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du cas de Bayram et Giyas ou lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui l'article 19 de la DUDH (droit à la liberté d'expression) et dites-lui pourquoi il est important selon vous.
- 3** Dites au président que vous souhaitez qu'il :
 - veille à ce que Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov soient immédiatement libérés et à ce que les charges fallacieuses relatives aux stupéfiants retenues contre eux soient abandonnées ;
 - veille à ce qu'une enquête soit menée sur les allégations de torture de Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov et sur les charges fallacieuses relatives aux stupéfiants et à ce que les responsables soient traduits en justice.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

EDWARD SNOWDEN : GRÂCE À SON COURAGE, LE MONDE A CHANGÉ

LETTRE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, BARACK OBAMA

President Obama
The White House
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington DC 20500
États-Unis

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Président,

- 1** Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez dire à Barack Obama que si Edward Snowden a communiqué des informations, c'est uniquement parce qu'il défendait nos droits : il a révélé l'ampleur avec laquelle les gouvernements collectent nos informations personnelles.
- 2** Rappelez au président qu'il a lui-même déclaré que le débat provoqué par Edward Snowden sur la surveillance de masse « nous rendra plus forts ».
- 3** Demandez au président Obama :
 - d'accorder la grâce présidentielle à Edward Snowden qui est un lanceur d'alerte s'étant exprimé pour défendre les droits humains.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

EREN KESKIN**LETTRE AU MINISTRE DE LA JUSTICE, BEKIR BOZDAĞ**

Minister of justice, Bekir Bozdağ
 Ministry of Justice
 Adalet Bakanlığı, 06659
 Ankara, Turquie

Votre adresse
 (Écrivez l'adresse de votre
 école ou de votre groupe
 de jeunes ici)

Monsieur le Ministre,

- 1** Dites au ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez faire part de vos inquiétudes ou de ce qui vous choque dans le cas d'Eren, ou bien parler du travail qu'elle a fait pour venir en aide aux autres. Vous pouvez aussi lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui l'article 19 (droit à la liberté d'expression) et dites-lui pourquoi il est important selon vous. Vous pouvez lui dire qu'Eren Keskin ne doit pas être emprisonnée uniquement parce qu'elle s'élève contre l'injustice.
- 3** Dites au ministre que vous souhaitez qu'il :
 - laisse Eren jouir de son droit à la liberté d'expression et mener son travail de défense des droits humains sans être harcelée ni punie ;
 - abroge les lois qui restreignent le droit à la liberté d'expression.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

FOMUSOH IVO FEH

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, PAUL BIYA

Président de la République du Cameroun
Présidence de Paul Biya, Palais de l'Unité
P.O. Box 95 Yaoundé, Cameroun

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Président,

- 1** Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du cas d'Ivo ou lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui que le rôle de l'État est de protéger les droits humains des individus.
 - Vous pouvez lui rappeler l'article 19 de la DUDH (droit à la liberté d'expression) et lui dire pourquoi il est important selon vous.
- 3** Dites au président que vous souhaitez qu'il :
 - abandonne toutes les charges retenues contre Fomusoh Ivo Feh et ses amis et veille à les faire libérer ;
 - veille à ce que, tant qu'ils sont encore détenus, Ivo et ses deux amis ne soient pas soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements et qu'ils puissent communiquer avec leur famille et leurs avocats.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

ILHAM TOHTI CHINE**LETTRE AU PREMIER MINISTRE DU CONSEIL
DES AFFAIRES D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE**

Premier ministre
Li Keqiang
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

Votre adresse

(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Premier ministre,

- 1** Dites au Premier ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du cas d'Ilham ou lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui certains des droits qui n'ont pas été respectés pour Ilham, par exemple l'article 19 de la DUDH (liberté d'expression) et dites qu'Ilham a toujours eu recours à des moyens pacifiques pour défendre les droits humains.
 - Vous pouvez lui dire pourquoi l'article 19 est important et pourquoi le travail d'Ilham a été important.
- 3** Dites au Premier ministre que vous souhaitez qu'il :
 - veille à ce qu'Ilham Tohti soit relâché immédiatement ;
 - veille à ce qu'Ilham Tohti ne soit ni torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention [et qu'il puisse régulièrement entrer en contact avec ses proches et consulter ses avocats].

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

JOHAN TETERISSA

LETTRE AU PRÉSIDENT, JOKO WIDODO

President Joko Widodo
C/o Presidential Staff Office (KSP)
Gedung Bina Graha
Jalan Veteran No. 16, Jakarta Pusat, 10110
Indonésie
Fax : +62 21 345 0009 / courriel : Twitter : @jokowi

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Président,

- 1 Dites au président quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du cas de Johan ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui l'article 19 (droit à la liberté d'expression) et dites-lui pourquoi il est important selon vous. Vous pouvez également mentionner d'autres droits de Johan qui n'ont pas été respectés
- 3 Demandez au président Widodo de :
 - libérer immédiatement et sans condition Johan et les autres manifestants ; en attendant leur libération, les transférer immédiatement dans une prison plus proche de leurs familles.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

MÁXIMA ACUÑA**LETTRE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CARLOS
BASOMBRÍO**

Ministre de l'Intérieur
 Carlos Basombrío
 Ministro del Interior
 Plaza 30 de Agosto s/n Urb. Corpac – San Isidro
 Lima, Pérou

Votre adresse

(Écrivez l'adresse de votre
 école ou de votre groupe
 de jeunes ici)

Monsieur le Ministre,

- 1** Dites au ministre de l'Intérieur quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du cas de Máxima ou lui parler de vous.
- 2** Rappelez-lui que le rôle de l'État est de protéger les droits humains des individus.
 - Vous pouvez dire pourquoi, selon vous, l'État a manqué à cette obligation et expliquer que Máxima craint d'être expulsée de chez elle.
- 3** Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - agisse avec la police pour protéger Máxima Acuña et sa famille contre les actes de violence et d'intimidation ;
 - exhorte le procureur général de veiller à ce que Máxima Acuña et sa famille ne soient pas expulsés de chez eux.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

PEUPLES AUTOCHTONES DE LA VALLÉE DE PEACE RIVER

LETRE AU PREMIER MINISTRE, JUSTIN TRUDEAU

Premier ministre du Canada
The Right Honourable Justin Trudeau
Office of the Prime Minister
80, rue Wellington
Ottawa, ON, Canada
K1A 0A2

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Premier ministre,

- 1** Dites au Premier ministre quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du cas ou lui parler de vous
- 2** Rappelez-lui qu'il incombe à l'État de respecter les droits des peuples autochtones. Vous pouvez lui dire pourquoi, selon vous, l'État a manqué à cette obligation.
- 3** Dites au Premier ministre que vous souhaitez qu'il :
 - veille à ce que les permis pour la construction du barrage du site C soient révoqués ou suspendus, au moins en attendant le règlement des affaires juridiques en suspens ;
 - veille à ce que l'obligation incombant au Canada de respecter le droit des peuples autochtones de donner leur consentement préalable, libre et éclairé soit juridiquement reconnue.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

SHAWKAN**LETTRE AU PROCUREUR GÉNÉRAL, NABIL SADEK**

Nabil Sadek, procureur général
Office of the Public Prosecutor
Madinat Al-Rihab
New Cairo, Égypte

Votre adresse
(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Procureur général,

- 1** Dites au procureur général quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du traitement infligé à Mahmoud Abu Zeid (Shawkan) ou lui parler de vous.
- 2** Vous pouvez lui rappeler l'article 19 de la DUDH (droit à la liberté d'expression) et lui dire pourquoi il est important selon vous.
- 3** Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - abandonne les charges retenues contre Shawkan immédiatement et sans condition et veille à le faire libérer ;
 - veille à ce que Shawkan soit protégé de la torture et de toute autre forme de mauvais traitements.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

ZEYNAB JALALIAN

LETTRE AU RESPONSABLE DU POUVOIR JUDICIAIRE, SADEGH LARIJANI

Ayatollah Sadegh Larijani
Responsable du pouvoir judiciaire
C/o Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran
to the United Nations
Chemin du Petit-Saconnex 28
1209 Genève, Suisse

Votre adresse

(Écrivez l'adresse de votre
école ou de votre groupe
de jeunes ici)

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

- 1 Dites au responsable du pouvoir judiciaire quelque chose qui rendra votre lettre plus personnelle.
 - Vous pouvez évoquer ce qui vous choque à propos du traitement infligé à Zeynab ou lui parler de vous.
- 2 Rappelez-lui le droit à ne pas subir de torture (article 5) et le droit à un procès équitable (article 10). Dites-lui que Zeynab a toujours œuvré pour soutenir les autres de manière pacifique.
- 3 Dites-lui que vous souhaitez qu'il :
 - veille à ce que Zeynab Jalalian soit relâchée immédiatement et obtienne des réparations pour le mal qu'elle a subi ;
 - veille à ce que Zeynab obtienne des soins médicaux dignes de ce nom pour son problème oculaire et un accès régulier à des soins de santé adéquats.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Votre nom

INFORMATIONS SUR LES CAS



PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME	
Nom des victimes	
Pays	Malawi
Droits fondamentaux	Non-discrimination (égalité), droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Président de la République du Malawi
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer toute forme de discrimination et de violence à l'égard des personnes atteintes d'albinisme et introduire des mesures spécifiques de protection contre les agressions, les enlèvements et les meurtres, notamment en assurant une présence policière visible dans les zones rurales afin d'empêcher que d'autres agressions soient commises. • Mener des enquêtes sur toutes les agressions, les enlèvements et les meurtres de personnes atteintes d'albinisme et traduire les responsables en justice.
Adresse pour les lettres à l'attention du président	President of the Republic of Malawi His Excellency Professor Arthur Peter Mutharika Office of the President and Cabinet Private bag 301, Capital City Lilongwe 3, Malawi Fax : +265 1 789 273
Liens sur internet	Facebook : http://www.facebook.com/APMutharika
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Association of People with Albinism in Malawi (APAM) c/o FEDOMA Private Bag 797 Limbe, Blantyre, Malawi
Langue à utiliser de préférence	Anglais
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des conférences sur l'albinisme : organiser des manifestations où vous inviterez des personnes à parler de l'albinisme et éventuellement des membres d'organisations ou d'associations locales de défense des personnes atteintes d'albinisme. Ce serait l'occasion de mieux faire connaître le sort des personnes atteintes d'albinisme au Malawi, auprès du grand public mais aussi auprès des médias. Certaines de ces manifestations peuvent avoir lieu dans des universités afin d'intégrer la voix des jeunes à cette campagne. Les sections peuvent aussi collaborer avec Art4Amnesty pour inviter des musiciens, comme Salif Keita, à défendre les personnes atteintes d'albinisme. 2. Organiser des expositions de photos sur les personnes atteintes d'albinisme : organiser, en marge des manifestations, des expositions de photos de personnes atteintes d'albinisme. Vous pouvez télécharger des photos de la base d'images d'Amnesty International et/ou nous contacter pour en recevoir. 	





Nom des victimes	BAYRAM MAMMADOV ET GIYAS IBRAHIMOV
Pays	Azerbaïdjan
Droits fondamentaux	Liberté d'expression, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants.
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Ilham Aliyev, président
Que lui demandons-nous ?	Veiller à ce que Bayram Mammadov et Giyas Ibrahimov soient libérés immédiatement et sans condition et à ce que les charges fallacieuses relatives aux stupéfiants retenues contre eux en raison de leur militantisme soient abandonnées.
Adresse pour les lettres destinées au président	Ilham Aliyev, président Office of the President of Azerbaijan 19 Istiqlaliyyat Street Baku AZ1066, Azerbaïdjan Fax : +994 12 492 0625 Courriel : office@pa.gov.az
Liens sur internet	Twitter : @presidentaz
Langue à utiliser de préférence	Azerbaïdjanais, anglais, russe ou turc
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Bayram Mammadov / Giyas Ibrahimov Baku Investigation Isolator (Kurdakhany Detention Facility) Sabunchu District Zabrat 2 Settlement Az1104, Azerbaïdjan
Langue à utiliser de préférence	Azerbaïdjanais, anglais, russe ou turc
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Actions publiques et manifestations devant les ambassades, action auprès des étudiants et des écoliers. 2. Les sections pourront organiser des manifestations en lien avec le fait que Bayram et Giyas ont été emprisonnés pour avoir peint un graffiti à caractère politique. Elles pourront par exemple inviter des graffeurs ou des militants à exprimer leur solidarité par le biais d'un graffiti. 3. Les militants peuvent organiser des actions médiatiques en faisant de « faux graffitis » sur des édifices emblématiques, des statues ou des bâtiments. Ces « faux graffitis » peuvent être réalisés en projetant une image ou en dessinant à la bombe sur un film transparent dont le monument sera couvert. Voici des exemples de messages possibles : « Aliyev : libérez Giyas et Bayram », « Giyas et Bayram : emprisonnés et torturés pour un graffiti en Azerbaïdjan », « Joyeuse journée de l'esclavage, Azerbaïdjan ! » (allusion au message écrit par Giyas et Bayram). 	



Nom de la victime	EDWARD SNOWDEN
Pays	États-Unis
Droits fondamentaux	Lanceurs d'alerte, surveillance, droit à la vie privée, exil forcé
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Barack Obama, président
Que lui demandons-nous ?	Accorder la grâce présidentielle à Edward Snowden, en reconnaissance du fait qu'il a agi dans l'intérêt général, pour protéger et défendre les droits humains des citoyens américains et des habitants du monde entier.
Adresse pour les lettres destinées au président	President Obama The White House 1600 Pennsylvania Avenue NW Washington DC 20500 États-Unis Email : www.whitehouse.gov/submit-questions-and-comments
Liens sur internet	Tweet : @POTUS
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Edward Snowden c/o Individuals at Risk team Amnesty International 1 Easton Street London, WC1X 0DW
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Fresques murales, statues, art public, projections. L'objectif est de montrer clairement que Snowden est un héros, pas un traître (#HeronotTraitor). 2. Obtenir la participation de personnalités influentes. Combien d'écrivains, de prix Nobel, de célébrités et de personnalités influentes pouvons-nous réunir pour soutenir Snowden ? Rappelez-vous que, même si nous n'obtenons pas de grâce maintenant, c'est une occasion unique pour faire reconnaître la légitimité de Snowden en tant que lanceur d'alerte agissant en son âme et conscience pour défendre les droits humains. Plus il y aura de figures marquantes qui participent ouvertement et de manière visible aux actions et plus Edward Snowden aura de chances de pouvoir un jour quitter la Russie et rentrer chez lui. 3. Action relative à l'énumération de tout ce qui a changé en conséquence directe des actions d'Edward Snowden. Réformes législatives, décisions de justice, déclarations ou actions d'individus ou d'entreprises, sécurité en matière technologique. Une liste géante de toutes les manières dont Snowden a changé le monde. 	



Nom de la victime	EREN KESKIN
Pays	Turquie
Droits fondamentaux	Liberté d'expression
Lettes de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Bekir Bozdağ, ministre de la Justice
Que lui demandons-nous ?	Abroger les lois qui répriment le droit à la liberté d'expression. Eren ne doit pas être emprisonnée pour avoir demandé justice haut et fort.
Adresse pour les lettres destinées au ministre de la Justice	Minister of justice Bekir Bozdağ Ministry of Justice Adalet Bakanlığı 06659 Ankara Turquie Fax : +90 312 417 71 13 / +90 312 419 33 70 Courriel : ozelkalem@adalet.gov.tr
Liens sur internet	Twitter : @bybekirbozdag
Langues à utiliser de préférence	Turc et anglais
Lettres de solidarité 	
Address for Lettres de solidarité	Eren Keskin c/o Turkey team Amnesty International International Secretariat 1 Easton Street London WC1X 0DW Royaume-Uni
Langues à utiliser de préférence	Turc et anglais
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des actions publiques et manifestations, notamment devant les ambassades turques, si possible en attirant au maximum l'attention des médias. 2. Faire participer Eren aux réunions et manifestations par vidéoconférence. 	



Nom des victimes	FOMUSOH IVO FEH
Pays	Cameroun
Droits fondamentaux	Liberté d'expression
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Paul Biya, président de la République du Cameroun
Que lui demandons-nous ?	Abandonner toutes les charges retenues contre Fomusoh Ivo Feh et ses amis et les libérer.
Adresse pour les lettres destinées au Président	Président de la République du Cameroun Paul Biya Présidence Palais de l'Unité P.O. Box 95 Yaoundé, Cameroun Fax : +237222219376 Courriel : cellcom@prc.cm / contact@presidenceducameroun.com
Liens sur internet	Twitter: @PR_Paul_Biya Facebook : https://www.facebook.com/prc.cellcom/
Langues à utiliser de préférence	Anglais et français
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Fomusoh Ivo Feh Délégation régionale de l'administration pénitentiaire Prison principale de Yaoundé s/c Prison centrale de Yaoundé B.P. 100 Yaoundé
Langues à utiliser de préférence	Anglais et français
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les sympathisants peuvent organiser des chaînes humaines et former le nom de la campagne <i>Protégez nos droits</i> (si possible devant l'ambassade camerounaise ou tout autre lieu symbolique dans votre ville) en signe de solidarité. Les participants à la chaîne humaine peuvent tenir un papillon ou une fleur en origami. Le papillon est le symbole de la liberté pour Ivo et ses amis. La fleur symbolise le soutien que nous leur apportons. Nous montrons donc notre soutien pour leur libération. 2. Merci de vous photographier dans la chaîne humaine et de partager vos photos en ligne en utilisant les hashtags #FreeTheSMS3 et #ProtectOurRights, en vous adressant au président @PR_Paul_Biya sur Twitter. Vous pouvez aussi partager vos photos sur la page Facebook du président https://www.facebook.com/prc.cellcom/ 	



Nom des victimes	ILHAM TOHTI
Pays	Chine
Droits fondamentaux	Minorité ethnique, liberté de religion, liberté d'expression, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants
Lettres de pression	
Nom du représentant de l'État ciblé	Li Keqiang, Premier ministre chinois
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Relâcher Ilham Tohti immédiatement et sans condition. • Veiller à ce qu'Ilham Tohti soit protégé de la torture ou d'autres mauvais traitements en détention.
Adresse pour les lettres destinées au Premier ministre	Li Keqiang The State Council General Office 2 Fuyoujie, Xichengqu Beijingshi 100017 République populaire de Chine
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Lettres de solidarité	
Adresse pour les lettres de solidarité	Ilham Tohti Xinjiang Uighur Autonomous Region No. 1 Prison No. 215 Hebei Donglu Urumqi, Xinjiang Uighur Autonomous Region République populaire de Chine Code postal : 830013
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Autres idées d'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rassemblements ou manifestations devant l'ambassade de Chine 2. La fille d'Ilham Tohti, qui fait des études aux États-Unis, souhaite participer à la campagne d'Amnesty International pour son père. Vous pourriez voir comment l'impliquer dans l'une de vos activités, par exemple une tournée de conférences. Merci de contacter ais-chinateam@amnesty.org pour plus d'aide. 	



Nom de la victime	JOHAN TETERISSA
Pays	Indonésie
Droits fondamentaux	Liberté d'expression, droit à un procès équitable
Lettres de pression	
Nom du représentant de l'État ciblé	Joko Widodo, président de la République d'Indonésie
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Demandez-lui de libérer immédiatement et sans condition Johan et les autres manifestants. En attendant sa libération, il doit être immédiatement transféré dans une prison plus proche de sa famille.
Adresse pour les lettres destinées au président	<p>President of the Republic of Indonesia H.E Joko Widodo c/o Presidential Staff Office (KSP) Gedung Bina Graha Jalan Veteran No. 16 Jakarta Pusat 10110 Indonésie Fax : +62 21 345 0009 Courriel : webmaster@ksp.go.id</p>
Liens sur internet Twitter	Twitter : @jokowi
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Lettres de solidarité	
Adresse pour les lettres de solidarité	<p>Johan Teterissa Lembaga Pemasyarakatan (Lapas) Klas I Batu Nusakambangan Tambakreja, Cilacap Selatan 53213, Cilacap Central Java Indonésie</p>
Langues à utiliser de préférence	Anglais
Autres idées d'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Montrez à Johan que vous le soutenez 2. Le 31 décembre, ce sera l'anniversaire de Johan. Adressez-lui vos meilleurs vœux et montrez-lui qu'il n'est pas seul. 	



Nom de la victime	MÁXIMA ACUÑA
Pays	Pérou
Droits fondamentaux	Droits environnementaux, droit à la terre, droits économiques, sociaux et culturels
Lettres de pression	
Nom du représentant de l'État ciblé	Carlos Basombrio, ministre de l'Intérieur
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger Máxima Acuña et sa famille, efficacement et de manière exhaustive, et garantir qu'ils ne sont pas expulsés de force, qu'ils ont le droit de circuler librement et qu'ils ont accès à la terre où ils vivent. • En collaboration avec la police, respecter, protéger et concrétiser les droits humains de Máxima Acuña et sa famille ; ne pas avoir recours à des actes de violence, notamment de harcèlement et d'intimidation, à leur rencontre. • Ordonner la conduite, dans les meilleurs délais, d'une enquête approfondie et impartiale sur les agressions et le harcèlement subis par Máxima Acuña et sa famille, en publier les résultats et traduire les responsables en justice.
Adresse pour les lettres destinées au ministre de l'Intérieur	Minister of Interior Carlos Baombrio Ministro del Interior Plaza 30 de Agosto s/n Urb. Corpac – San Isidro Lima, Pérou Fax : +511 418 4030
Liens sur internet	Twitter : @CarlosBasombrio / @MininterPeru @MINJUS_PERU ou @marpereztello @Defensoria_Peru
Langues à utiliser de préférence	Anglais ou espagnol
Lettres de solidarité	
Adresse pour les lettres de solidarité	Máxima Acuña c/o Amnistía Internacional Perú Calle Manuel A. Fuentes N° 894 San Isidro, Lima 27, Pérou
Langues à utiliser de préférence	Espagnol
Autres idées d'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les militants sont encouragés à organiser des activités dans la rue pour montrer leur solidarité à Máxima. Prendre des photos de ces activités avec des banderoles arborant des messages de solidarité et télécharger ces photos sur les réseaux sociaux des sections permettra de mieux faire connaître le cas de Máxima et d'accroître le soutien en sa faveur. Les activités peuvent être multiples : concerts musicaux ; activités théâtrales ; festivals de peinture ; actions dans les rues ; selfies et/ou photos où figurent des messages de soutien à Máxima Acuña ; projection d'images ou de vidéos montrant la lutte menée par Máxima sur des bâtiments ou des sites importants ou de grande taille dans votre pays ; création de fresques murales dans la rue racontant la lutte de Máxima pour la terre, l'eau et l'environnement. 2. Rassembler des militants brandissant des messages de solidarité indiquant « Máxima n'est pas seule » / « Máxima no está sola » devant l'ambassade péruvienne de votre pays et les prendre en photos. 	



Nom de la victime	LES PEUPLES AUTOCHTONES DE LA VALLÉE DE PEACE RIVER
Pays	Canada
Droits fondamentaux	Droits des peuples autochtones, droits environnementaux, droits économiques, sociaux et culturels, responsabilité des entreprises.
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Premier ministre du Canada
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Révoquer, ou tout au moins suspendre, tous les permis et toutes les autorisations rattachés à la construction du barrage du site C, en attendant le règlement des affaires juridiques en suspens. • Intégrer le droit des peuples autochtones de donner leur consentement préalable, libre et éclairé aux lois et politiques. • Travailler en collaboration avec les peuples autochtones du nord-est de la Colombie-Britannique en vue de définir avec eux et de mettre en œuvre un cadre de protection permettant aux peuples autochtones de continuer à jouir de la terre.
Adresse pour les lettres destinées au Premier ministre	Justin Trudeau, Premier ministre Office of the Prime Minister 80, rue Wellington Ottawa, ON, Canada, K1A 0A2 Fax : +1 (613) 941-6900 / Courriel : pm@pm.gc.ca
Liens sur internet	Twitter : @JustinTrudeau
Langues à utiliser de préférence	Anglais ou français
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Les messages de solidarité et photos publiés sur Facebook, Twitter ou Instagram avec le hashtag #WithThePeaceRiver seront automatiquement ajoutés au site de solidarité qu'Amnesty International Canada est en train de créer à l'adresse http://www.amnesty.ca/withthepeacriver .
Langues à utiliser de préférence	Français, anglais ou votre propre langue
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser de grandes actions ou manifestations devant l'ambassade ou d'autres activités militantes médiatiques. 2. Nous aimerions mettre en relation les habitants de la vallée de Peace River avec des habitants d'autres vallées fluviales ou de régions similaires dans votre pays. Si vous habitez près d'un fleuve ou d'une étendue d'eau, nous vous invitons à exposer ou projeter des messages de solidarité sur l'eau ou à organiser d'autres activités astucieuses près de l'eau afin de montrer la solidarité entre vallées fluviales. 3. La campagne <i>Écrire pour les droits</i> est l'occasion de militer pour montrer notre solidarité aux peuples indigènes de la vallée de Peace River, alors que la construction du barrage devrait aller de mal en pis durant les mois d'hiver au Canada (début novembre/décembre). Nous encourageons les sections à organiser des actions de solidarité montrant que les militants sont « debout sur la terre » avec les peuples indigènes pendant cette période. Vous pourrez par exemple prendre des photos en pied de personnes brandissant des messages de solidarité ou tenant des pancartes avec le nom de leur pays ou de leur ville, puis les imprimer grandeur nature et les installer dans des espaces naturels ou des vallées fluviales dans votre propre pays. 	





Nom de la victime	SHAWKAN (MAHMOUD ABU ZEID)
Pays	Égypte
Droits fondamentaux	Droit à la liberté d'expression, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Nabil Sadek, procureur général
Que lui demandons-nous ?	Libérer Shawkan immédiatement et sans condition et abandonner toutes les charges retenues contre lui.
Adresse pour les lettres destinées au Premier ministre	Office of the Public Prosecutor Madinat Al-Rihab New Cairo, Égypte Formule d'appel : Dear Counsellor, / Monsieur le Procureur général,
Langues à utiliser de préférence	Anglais ou arabe
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	FREE SHAWKAN Ahmed Abu Seif 211 E. Ohio St. Apt #2523, Chicago, IL 60611, États-Unis
Liens sur internet	Les messages de solidarité sur les réseaux sociaux peuvent être envoyés à @ShawkanZeid ; vous pouvez également publier des commentaires sur la page Facebook Freedom of Shawkan et envoyer des messages : https://www.facebook.com/Freedomforshawkan/
Langue à utiliser de préférence	Anglais ou arabe
Autres idées d'action 	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le 22 novembre, Shawkan devrait recevoir le Prix international de la liberté de la presse décerné par le Comité pour la protection des journalistes à New York. Faisons de cette journée la Journée pour la libération de Shawkan. Changez votre photo sur les réseaux sociaux pour mettre celle de Shawkan, ajoutez un message de solidarité et demandez sa libération. 2. Exposition de photos. 3. Rassemblements express et manifestations, par exemple : https://www.facebook.com/ajplusenglish/videos/761145577360285 4. Faire participer d'autres journalistes pour se rapprocher des syndicats de journalistes, publier des déclarations demandant la libération de Shawkan, signer des lettres ouvertes, etc. 	



Nom de la victime	ZEYNAB JALALIAN
Pays	Iran
Droits fondamentaux	Droit à la santé, droit à ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants.
Lettres de pression 	
Nom du représentant de l'État ciblé	Sadegh Larijani, responsable du pouvoir judiciaire
Que lui demandons-nous ?	<ul style="list-style-type: none"> • Traduire dans les faits la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire en libérant immédiatement Zeynab Jalalian et en lui accordant un droit contraignant à des réparations. • Apporter les soins médicaux spécialisés dont Zeynab Jalalian a besoin pour son problème oculaire et veiller à ce qu'elle ait un accès régulier à des soins de santé adéquats.
Adresse pour les lettres au responsable du pouvoir judiciaire	Ayatollah Sadegh Larijani - Head of the Judiciary C/o Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations Chemin du Petit-Saconnex 28 1209 Genève, Suisse Email : mission.iran@ties.itu.int / iran@un.int / babaei77@yahoo.com
Langues à utiliser de préférence	Anglais, persan, kurde ou votre propre langue
Lettres de solidarité 	
Adresse pour les lettres de solidarité	Darioush Bakhshi - Head of Khoy Prison Khoy Prison, Salmas Road (across Rah va Tarabari) Khoy County, West Azerbaijan Province, Iran
Liens sur internet	Guide suprême de l'Iran : Twitter : @khamenei_ir (compte en anglais), @Khamenei_fa (compte en persan), @Khamenei_ar (compte en arabe) et @Khamenei_es (compte en espagnol) Président : @HassanRouhani / @Rouhani_ir Ministre des Affaires étrangères : @JZarif
Langues à utiliser de préférence	Anglais, persan, kurde ou votre propre langue
Autres idées d'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Manifestations devant l'ambassade d'Iran en brandissant des affiches avec une photo de Zeynab Jalalian et des slogans. Une action astucieuse pour attirer l'attention sur le fait que Zeynab Jalalian deviendra aveugle si on continue à lui refuser des soins médicaux : organiser une manifestation où chacun se bande les yeux pour symboliser le fait que Zeynab peut devenir aveugle. 2. Faites le plus de publicité possible autour de vos actions avec des images dans les réseaux sociaux et ciblez les responsables iraniens sur Twitter. 	



Écrire pour les droits 2016 – Dossier pour l'éducation

aux droits humains contient cinq activités autour des droits humains, destinées aux jeunes, et aborde tous les cas pris en charge par la campagne 2016 *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Ce dossier peut être utilisé comme introduction aux droits fondamentaux, à la solidarité mondiale, au travail de campagne et de militantisme et au travail d'Amnesty International de manière plus large. Le dossier propose une vue d'ensemble de ces sujets et d'autres questions, et permet de sensibiliser les jeunes aux préoccupations mondiales et de les impliquer dans des actions qui peuvent avoir un véritable impact sur la vie des gens.

www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/

Index AI : ACT 30/4740/2016

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL

